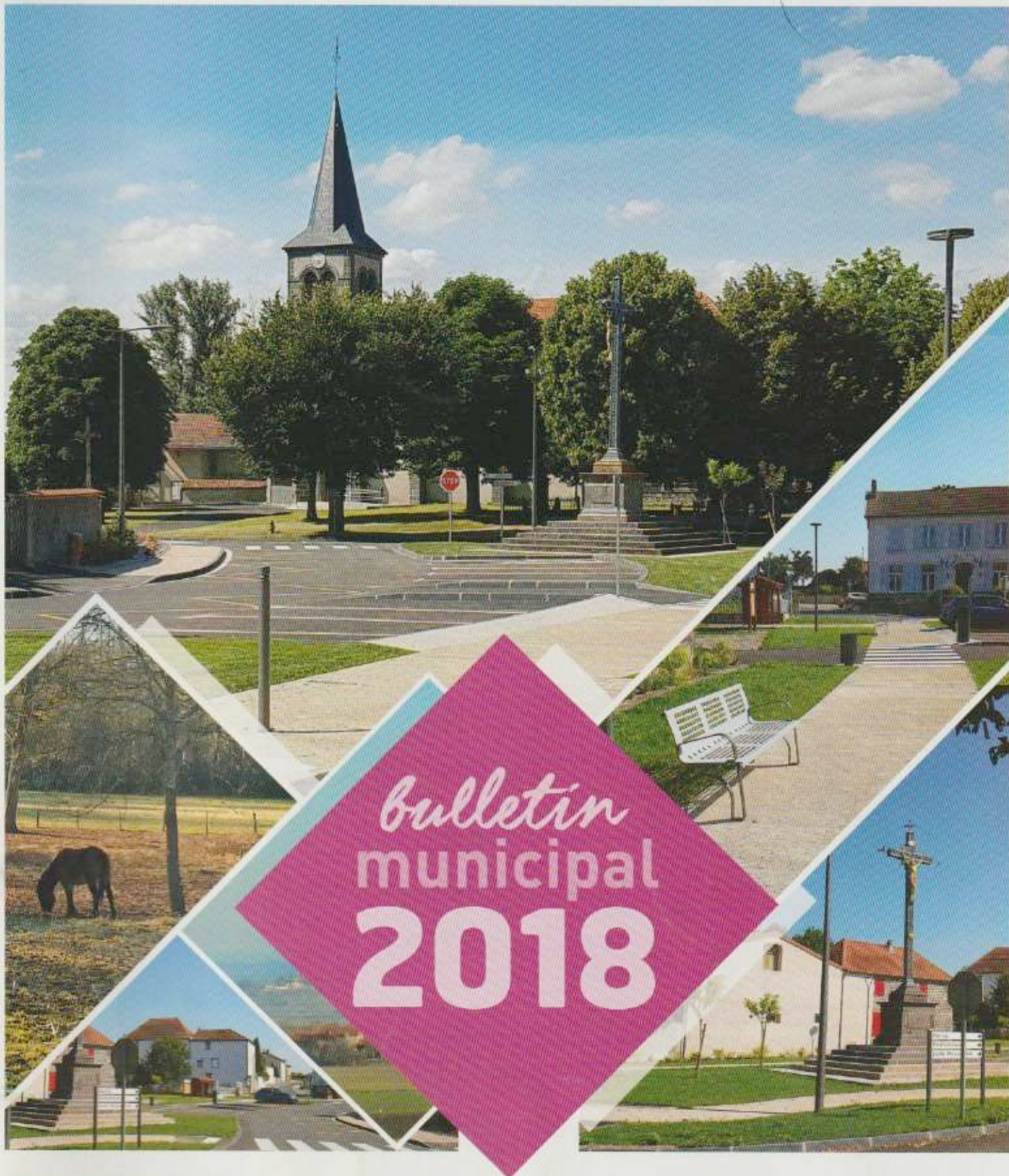




Commune de
SAINT-IGNAT

Puy de Dôme

Bonne année
2019!

Sommaire

Comptes rendus du Conseil Municipal	p.7
Compte administratif	p.16
Travaux	p.18
Vie de la Commune	p.24
Vie des Associations	p.32
L'écho des villages	p.42
Bloc Notes	p.45
Etat Civil	p.48
Calendrier des festivités	p.49
Calendrier des collectes SBA	p.50



le mot du maire

Que dire de l'année écoulée ? Tout d'abord sur le plan national : la reprise économique n'est pas au rendez-vous, le chômage toujours en hausse, un carburant de plus en plus cher, faisant flamber le budget des ménages et des entreprises ; au niveau climatique, une sécheresse exceptionnelle impactant fortement le milieu agricole.

Notre collectivité n'est pas épargnée, car les dotations de l'état sont encore à la baisse pour notre commune ce qui nous oblige à maîtriser nos dépenses de fonctionnement au plus juste. Tout en gardant des taxes communales modérées, nous continuons notre programme d'investissement.

En ce qui concerne les travaux réalisés cette année, le gros chantier a été l'aménagement de la place du bourg de Saint-Ignat. Vous trouverez dans les pages suivantes un article sur cette belle réalisation.

Autre aménagement, sur le village de Villeneuve l'Abbé, la voirie de la rue des Côtes du Lac a été refaite entièrement. A Champeyroux, a été réalisé l'enfouissement des réseaux secs rue du Château d'eau, travaux qui vont se poursuivre en 2019 avec le changement des conduites d'eau potable financé par le Syndicat de Basse Limagne. Une étude complète de l'assainissement de cette rue entrainera une phase de travaux dans la foulée, ainsi que les travaux de voirie nécessaires, échelonnés sur fin 2019 et 2020.

Les travaux de la station de Villeneuve-Buxerolles viennent de commencer, suite au déblocage des subventions par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

La mise en service, après la plantation des roseaux, se fera, sauf imprévu, en début d'année 2019.

En ce qui concerne la réhabilitation de la salle polyvalente, là aussi le projet est finalisé, et les

entreprises retenues vont commencer le chantier dès cette fin d'année, pour une période de 10 mois environ.

Vous trouverez dans ce bulletin une page concernant cette opération.

Comme vous le savez nous appartenons à une importante Communauté d'Agglomération «Riom Limagne et Volcans» (RLV) composée de 31 communes pour une population de 68 000 habitants, implantée sur un territoire relativement vaste.

De nombreuses compétences obligatoires ou optionnelles sont prises par RLV, entre autre le transport, le sport, la culture, l'enfance, l'aide à domicile, le droit des sols etc... et une nouvelle compétence dès 2020 avec l'eau et l'assainissement. Mais attention à ne pas tout mutualiser, gardons l'identité de nos communes. Pour ma part, je suis convaincu qu'il faut défendre nos territoires.

Dans un tout autre domaine, merci à celles et ceux qui ont eu un geste éco-citoyen en entretenant les trottoirs devant chez eux, facilitant le travail de nos services techniques et donnant une belle image de nos rues.

Je terminerai en remerciant les acteurs de la vie communale (élus, personnel communal, sapeurs-pompiers, milieu associatif, bénévoles de la médiathèque...) pour leur implication dans la vie de notre commune.

Un grand merci à l'équipe communication qui bâtit ce bulletin municipal car je sais que certains d'entre vous l'attendent avec impatience chaque fin d'année.

J'espère que 2019 vous apportera à vous, mais aussi à votre famille et vos proches, joie, santé et prospérité.

Philippe Cartailier

Présentation des élus

du Conseil Municipal



Philippe Cartailleur
Maire
Président de droit
de toutes les
commissions



Marie-Laure Redon
1^{ère} adjointe
- Communauté de Communes
- Communication
- Commission numérique
- CCAS
- Affaires scolaires
- Urbanisme
- Culture



Jean-Marc Courbet
2^e adjoint
- Travaux
- Ouverture des plis,
appels d'offres
- Urbanisme
- Impôts directs
- Syndicat électrique
- Sécurité



Corinne Dru
- Budget
- Sieap de Basse Limagne
- Impôts directs
- Culture



François Boileau
- CCAS
- SBA
- Mission locale



Isabelle Lusson
- Communication
- CCAS
- Affaires scolaires
- Collège de Maringues



Colette Nouhen
3^e adjointe

- Finances et Budget
- Affaires scolaires
- DSP
- EPF-SMAF



Jean-Paul Hermille
4^e adjoint

- Travaux
- Ouverture des plis, appels d'offres
- CCAS
- Urbanisme
- Impôts directs
- Rive droite de la Morge
- Environnement
- Commission numérique



Lionel Boulon
Conseiller délégué

- Travaux
- Ouverture des plis, appels d'offres
- Impôts directs
- Environnement
- Vie associative
- Sécurité



Cécile Perrin

- Finances et Budget
- CCAS
- Centre de gestion
- Environnement
- Vie associative
- Commission numérique



Loïc Girard

- Affaires scolaires
- Vie associative
- Comice agricole
- Sécurité
- Commission numérique



Jean-Claude Cibert-Goton

- Sieap de Basse Limagne
- Impôts directs
- Environnement



Nelly Faucheux

- Communication
- DSP
- Centre de gestion
- Environnement



Marie-Agnès Vigier

- Communication
- Budget
- Collège de Maringues
- Sécurité



Nécrologie

Charles Choffour

Charles Choffour nous a quittés le 6 septembre dernier.
Nous souhaitons lui rendre hommage dans cet article.

Charles Choffour est né le 3 juin 1928 à Tyrande et toute sa vie s'est écoulée dans ce petit village de la commune de Saint-Ignat cher à son cœur.

Après avoir terminé ses études et suivi pendant deux ans des cours agricoles par correspondance, il aide ses parents, Marie-Antoinette et Hugues Choffour, au travail de la ferme.

En 1944, il prend la tête de l'exploitation et ne quitte jamais cette terre qu'il aime tant, si ce n'est pour effectuer son service militaire en 1948-49.

Il exerce son métier avec passion et participe à la formidable évolution de l'agriculture en s'investissant dans de nombreux organismes.

Il a été président des Mutuelles Agricoles de Saint-Ignat-Surat, président de la CUMA de Saint-Ignat, président de Groupama, administrateur du Syndicat Betteravier des Limagnes, administrateur à la Sucrerie Bourdon (il a activement participé à son changement de statut et œuvré à sa promotion), administrateur au service de remplacement d'agriculteurs du canton d'Ennezat, membre du Comité Directeur du Centre de Développement de la Limagne Agricole, puis membre du bureau de LG Compagnons une fois la retraite sonnée.

Afin de remercier son investissement au service du monde agricole, M. Bernard Faure, alors Conseiller Général du Canton de Maringues, lui remet en 1987 la Croix de Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole.

Comme autre engagement citoyen, Charles Choffour s'est investi au service de la commune en exerçant les fonctions d'Adjoint au maire, au côté de Robert Palmier, de 1989 à 2001.

Il a également servi chez les pompiers durant

plusieurs années.

Son engagement a été récompensé par la Médaille du Conseil général remise par Claude Boilon en 1994.

Le sport est aussi une de ses passions. Il joue au basket durant de nombreuses années à la Pro Patria.

En 1974, il épouse Bernadette, ils seront très unis jusqu'aux dernières heures de sa vie.

En 1979, ils adoptent Corine qui partagera avec son père la passion de l'agriculture et le goût de la nature.

Charles prend beaucoup de plaisir à soigner ses oiseaux. Très jeune, comme le confiait sa sœur Angèle, il avait apprivoisé un corbeau qui malheureusement avait la fâcheuse habitude de tuer les oisons et les poussins de la ferme. Elle avoua avoir réglé le problème d'un coup de hache ! Il chasse durant des années et la retraite arrivant, il allie son amour pour la nature et les animaux en acquérant la propriété de Viallevélour, où il passe beaucoup de temps en compagnie des gens qui lui sont chers.

Malheureusement, depuis quelques années la maladie œuvrant, Charles s'affaiblit de jour en jour pour s'éteindre le jeudi 6 septembre, Bernadette à ses côtés jusqu'à son dernier souffle.

La Municipalité rend hommage à cet homme connu pour sa gentillesse et sa jovialité et qui a donné beaucoup de son temps au service de la collectivité.

Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.

Comptes rendus

Conseil Municipal du 24 /11/2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 24 novembre 2017 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER. Absente excusée : Cécile PERRIN, M. le Maire annonce la démission d'un membre du Conseil Municipal, Mme Annick PEYRAGROSSE, pour raison personnelle.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2017.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

3. Personnel communal : mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP)

Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le Complément Indemnitaire Annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP).

4. Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

En raison d'un avancement de grade d'un de nos agents, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création de ce poste d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

5. Création de poste de rédacteur principal de 2e classe

En raison d'un avancement de grade d'un de nos agents, il est nécessaire de créer un emploi de rédacteur principal de 2e classe à temps complet. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création de ce poste d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

6. Création d'emplois de non titulaires à temps non complet

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint technique non titulaire, à temps non complet de 30 heures hebdomadaires (annualisées), en raison du recrutement d'un agent supplémentaire dans les services techniques (modification d'un contrat déjà existant), à compter du 1er novembre 2017.
- la création d'un emploi d'agent technique non titulaire, à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires au sein de l'école publique de Champeyroux, pour exercer les fonctions d'entretien, d'encadrement et de surveillance des enfants, à compter du 1er janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter à l'unanimité la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

7. FIC 2018 : Travaux salle polyvalente

La délibération du 29 janvier 2016 autorise le maire à solliciter les aides du Fonds d'Intervention Communale (FIC) pour une programmation opérationnelle établie pour une durée de trois ans, soit 2016 à 2018.

Dans le cadre du FIC, adopté par le Conseil Départemental du Puy-De-Dôme, la programmation pour l'exercice 2018 concernera les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente de Saint-Ignat. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette programmation.

8. Demande de subventions dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la restructuration des locaux de la salle polyvalente

Une subvention, au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), pourrait être accordée à la commune, pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente du bourg de Saint-Ignat.

L'estimation provisoire des travaux s'élève à 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- DETR : Montant des travaux inférieur à 500 000 € :	
Taux de 30 %	120 000 €
- Conseil Départemental FIC :	43 250 €
- Autofinancement :	236 750 €
TOTAL H.T.	400 000 €
TVA	80 000 €
TOTAL TTC	480 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le projet concernant les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente du bourg de Saint-Ignat pour un montant HT de 400 000 € et sollicite une subvention de l'Etat de 120 000 € au titre de la DETR.

9. Choix de la Maîtrise d'Œuvre

Trois architectes ont été consultés concernant la

mission de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux pour la réhabilitation de la salle polyvalente de Saint-Ignat.

La Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 22 novembre 2017, a jugé l'offre du Cabinet Bourbonnais-Jacob conforme, pour un taux d'honoraires pour une mission de base + Etude d'Exécution (EXE) de 9 % du montant des travaux estimé à 400 000 € HT.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le choix de la Commission d'appel d'offres.

10. Station de Villeneuve l'Abbé, Buxerolles : résultats de l'appel d'offres

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 2 octobre 2017 afin de procéder à l'ouverture des plis, à l'analyse des offres et au choix de l'entreprise retenue pour les travaux d'assainissement au lieu-dit Villeneuve l'Abbé-Buxerolles.

Suite à la vérification des plis par la Maîtrise d'Œuvre Egis-Eau et la réunion du 20 octobre 2017, le Maître d'Ouvrage a adressé à l'ensemble des entreprises ayant proposé une offre, une liste de questions afin de vérifier la concordance des propositions avec le règlement de la consultation et toutes les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 novembre 2017 et a validé le choix de l'entreprise la moins-disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la lettre de commande à l'entreprise la moins-disante et répondant aux critères de sélection, à savoir : l'entreprise EUROVIA DALA agence LMTP, ZI Molina, La Chazotte, 8 rue du Puits Lacroix 42650 SAINT JEAN BONNEFONDS, pour une offre d'un montant HT de 292 100 €.

Questions diverses

Place de Saint-Ignat : Le marché est passé, l'appel d'offres est paru dans la presse. Les entreprises ont jusqu'au 11 décembre pour répondre. Après l'ouverture des plis et le contrôle de conformité des entreprises retenues, les travaux devraient commencer en mars 2018.

Cérémonie en hommage aux morts en Afrique du Nord : Cette cérémonie aura lieu le dimanche 10 décembre à 11h (au lieu du 5 décembre).

Sécurité routière à Champeyroux : Suite à la réunion sécurité en présence des habitants de la rue des Dômes à Champeyroux, le tracé du tournant a été modifié et un radar pédagogique va être installé afin de faire ralentir les usagers de cette rue.

Conseil Municipal du 26/01/2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 26 janvier 2018 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 24 novembre 2017.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

3. Service commun Droit des sols : Adhésion de la commune

Par délibérations des Conseils communautaires de Riom Communauté en date du 19 mars 2015, et de Volvic Sources et Volcans en date du 30 juin 2014, un service commun instructeur en matière d'autorisation de Droit des Sols a été créé.

La Communauté de Communes Limagne d'Ennezat adhère au service commun du PETR Grand Clermont pour assurer l'instruction de ses actes.

Afin de garantir un fonctionnement coordonné sur le territoire de Riom Limagne et Volcans et en accord avec le PETR Grand Clermont, l'intégration des communes ex-Limagne d'Ennezat au service commun de Riom Limagne et Volcans est prévue à la date du 1er janvier 2018.

Pour formaliser cette intégration, Riom Limagne et Volcans doit signer une convention avec chacune d'entre elles pour définir :

- les modalités de travail entre la maire, autorité compétente pour délivrer les actes, et le service commun instructeur de la communauté, placé sous la responsabilité de son Président,
- les autorisations d'urbanisme concernées,
- les modalités financières entre la Communauté de communes et la commune.

Les communes s'engagent par ailleurs à rembourser à la Communauté d'Agglomération le coût du service commun sur la base des éléments suivants :

- le coût du service (frais de logiciel, salaires, charges patronales et tous frais directs relatifs à l'emploi des agents (frais de médecine préventive, assurance statutaire, action sociale)),
- le forfait de 20 % du coût du service correspondant aux coûts de fonctionnement,
- la clef de répartition correspondant aux nombres d'actes instruits pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modalités d'adhésion de la commune de Saint-Ignat au Service Commun Droit des Sols, à compter du 1er janvier 2018.

4. SEMERAP : Convention pour le balayage des voies publiques, avenant n°3

La convention établie par la Société d'Economie Mixte pour l'Exploitation des Réseaux d'eau et d'Assainissement et la Protection de l'environnement (SEMERAP), pour assurer l'exécution du service de balayage des voies publiques sur l'étendue du territoire de la commune, doit être modifiée, par avenant, pour prendre en compte le nouveau kilométrage des rues à balayer.

A compter du 1er janvier 2018, deux rues supplémentaires situées au village de Champeyroux, rue des Côtes du Moulin et Impasse Champiteix, d'une longueur de 500 m, seront prises en compte sur l'avenant n°3 à la convention pour le balayage des voies publiques. Le linéaire total à balayer s'élèvera à 60 672 mètres linéaires/an pour un nouveau tarif annuel de 3 138 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les termes de l'avenant n° 3 à la convention pour le balayage des voies publiques établi par la SEMERAP.

5. Prestation de conseil et indemnité versée au comptable

Les comptables du Trésor sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, outre les prestations obligatoires résultant de leur fonction de comptable principal, «des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable». Cette disposition précise que «ces prestations ont un caractère facultatif» et qu'elles «donnent lieu au versement, par la collectivité ou l'établissement public intéressé, d'une indemnité dite «indemnité de conseil»».

Un arrêté interministériel fixe le taux maximum de l'indemnité de Conseil au receveur, qui est calculée par application du tarif à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 1 voix contre, et 1 abstention, décide d'attribuer à Monsieur Eric CHATARD, receveur de la commune, une indemnité nette de Conseil fixée à 379,02 € pour l'année 2017.

Par délibération, le Conseil autorise le versement de cette indemnité jusqu'au terme de la mandature.

6. Cantine scolaire : Convention avec la commune d'Ennezat

Par convention, renouvelable tous les ans, la commune d'Ennezat prépare les repas scolaires de notre commune. En contrepartie, la commune participe aux frais de fonctionnement de la cantine d'Ennezat.

A compter de la prochaine rentrée scolaire, la commune d'Ennezat ne sera plus en mesure de

nous fournir cette prestation. Une consultation pour la fourniture des repas pour le restaurant scolaire de la commune sera donc réalisée prochainement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de résilier la convention qui lie la commune à la commune d'Ennezat pour la fourniture des repas scolaires.

7. Création d'une commission en charge du numérique

En raison des nombreux soucis de connexion Internet et de téléphonie relayés par les habitants de la commune, une commission en charge du numérique a été créée.

M. le Maire a déjà accompli de nombreuses démarches. Cette commission va l'assister et tenter une nouvelle fois d'attirer l'attention des autorités compétentes sur les difficultés rencontrées par les usagers.

Cette commission se compose de Loïc GIRARD, Jean-Paul HERMILLE, Cécile PERRIN et Marie-Laure REDON.

8. Rythmes scolaires

En ce qui concerne l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018, une décision sera prise suite au prochain Conseil d'école qui aura lieu en mars.

9. Renouvellement d'un Contrat à Durée Déterminée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le renouvellement, à compter du 1er mars 2018 du Contrat à Durée Déterminée d'un agent non titulaire à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 10 heures, pour une nouvelle période de quatre mois.

10. Questions diverses

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :

Initialement porté par la Communauté de communes de Limagne d'Ennezat, le Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est suivi aujourd'hui par Riom Limagne et Volcans.

Après la réalisation du diagnostic territorial, puis la définition des grandes orientations du territoire dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les équipes politiques et techniques travaillent sur la finalisation du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi) avec notamment la définition du zonage et règlement.

Les orientations du futur Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal, les grands principes de zonage et le règlement seront présentés à la population des communes concernées lors de deux réunions publiques d'informations, organisées les 14 février 2018 à St-Beauzire et le 1er mars 2018 à Entraigues.

Les cas particuliers et individuels ne seront pas abordés dans ces réunions mais pourront être vus

avec le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique.

Projet éolien :

Le projet éolien sur les communes de Saint-André-le-Coq et Saint-Ignat est relancé. Une nouvelle entreprise, Quadran, reprend le dossier laissé par l'entreprise Volkswind.

SBA, modification de statuts : Suite aux fusions des EPCI, le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) a dû modifier ses statuts. L'ensemble du territoire de Riom Limagne et Volcans adhère désormais à ce syndicat. Le nombre de délégués pour notre Communauté de communes passera de 35 titulaires à 28 et de 18 suppléants à 14.

M. François BOILEAU présente sa candidature.

Travaux :

Place de Saint-Ignat : les travaux débiteront début mars

Station Villeneuve l'Abbé – Buxerolles : la mairie est en attente de l'accord de subvention de l'Agence de l'eau pour commencer les travaux. Pour mémoire, l'entreprise Eurovia-LMTP a été retenue.

Travaux des employés communaux : ramassage des branches suite au passage du sécateur, rafraîchissement de la salle des fêtes de Villeneuve l'Abbé, nettoyage des autres salles, installation des distributeurs de sacs et des poubelles pour les déchets canins...

Le Réseau des Médiathèques de Riom Limagne et Volcans organise une lecture spectacle en partenariat avec l'école de musique vendredi 2 février à 18h30 à la salle des fêtes de Saint-Ignat.

Conseil Municipal du 2/03/2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 2 mars 2018 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER. Absentes excusées : Nelly FAUCHEUX, Colette NOUHEN (a donné pouvoir à Marie-Laure REDON)

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2018.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

3. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux

d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

Taxe d'habitation : 6,61 %

Foncier Bâti : 12,30 %

Foncier Non Bâti : 65,23 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

4. Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2018 le même montant de subvention aux associations que l'an passé, soit une enveloppe globale de 3 800 €.

Après délibération, par 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil décide d'attribuer le même montant de subvention qu'en 2017 à chaque association.

5. Impasse des Ormeaux : Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie

Suite aux travaux d'aménagement de la Place de Saint-Ignat, afin d'harmoniser les alentours il convient de réaliser des travaux de voirie sur l'impasse des Ormeaux. Ils comprennent du terrassement, de l'aménagement de voirie, de la pose de bordures de trottoirs, des tracés de places de parking et des plantations.

Pour la réalisation de ce projet, trois entreprises ont déposé une offre de prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise GUITTARD TP, pour la réalisation de ces travaux, pour un montant de 29 860 € HT.

6. SIEG : Programme 2019

En 2018, les travaux d'enfouissement des réseaux électriques ont lieu rue du Château d'Eau à Champeyroux. Afin de terminer l'enfouissement dans cette rue, le Conseil Municipal souhaite proposer au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme (SIEG) l'enfouissement des réseaux électriques dans son prolongement, la Rue des Ecoles (jusqu'à la route D210), pour 2019.

Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT.

7. Questions diverses

La Commission Environnement se réunira afin de choisir le mobilier urbain pour la place de Saint-Ignat.

L'ancien camion des pompiers, de marque Dodge, qui n'est plus en état de rouler depuis des années, sera donné à l'association des gardes pompiers qui est intéressée et qui a la capacité de le restaurer.

Conseil Municipal du 6/04/2018

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 6 avril 2018 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER. Absents excusés : Loïc GIRARD, Cécile PERRIN.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2018.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

3. Vote des Comptes Administratifs et approbation des Comptes de Gestion 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs de la commune après que le Maire se soit retiré.

A la clôture de l'exercice 2017 :

1. budget communal

- **en section de fonctionnement**, le compte administratif du budget communal fait apparaître un résultat de 804 070, 59 € ;

- **en section d'investissement**, le compte administratif du budget communal fait apparaître un résultat de - 203 539, 65 € ;

2. budget d'assainissement

- **en section de fonctionnement**, le compte administratif du budget assainissement fait apparaître un résultat de 103 552, 69 € ;

- **en section d'investissement**, le compte administratif du budget assainissement fait apparaître un résultat de 6 081, 59 €.

Le Compte de gestion fourni par la trésorerie étant conforme au compte administratif de la Mairie, il est approuvé à l'unanimité.

4. Vote des budgets 2018 : Communal et Assainissement

Le budget a été examiné poste par poste, conduisant à un vote favorable unanime des membres présents. Le budget communal est équilibré en fonctionnement à 1 341 602,91 €, et en investissement à 754 395,35 €. Le budget assainissement est équilibré en exploitation à 102 274 € et en investissement à 478 968,28 €.

5. Résiliation de la convention mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement

La commune a conclu le 11 avril 2016 avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme une convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement (SATESE), pour une durée de trois ans et qui arrive à terme le 11 avril 2019.

A compter du 1er janvier 2018, les prestations du SATESE sont intégrées dans l'offre de service de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT) à laquelle la commune a adhéré par délibération en date du 07 juillet 2017.

Cette intégration du SATESE dans l'offre de service de l'ADIT ne modifie en rien les prestations réalisées pour le compte de la commune.

Il est alors nécessaire de procéder à la résiliation de la convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement (SATESE) conclue avec le Conseil départemental, au motif d'intérêt général tenant à la réorganisation du service public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de résilier unilatéralement la convention de « mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement » conclue entre la commune et le Département du Puy-de-Dôme.

6. Adhésion aux groupements de commandes

Les acheteurs des municipalités ont la possibilité de coordonner et regrouper leurs achats pour satisfaire à des besoins ponctuels ou permanents. L'objectif recherché est de mettre en œuvre des marchés communs permettant d'optimiser les procédures, les coûts et de réduire les risques juridiques.

Après avoir réalisé un recensement, il s'avère que des groupements de commandes peuvent être mis en œuvre tant pour les besoins propres de la Communauté d'Agglomération, que pour ceux des communes membres souhaitant y être associées. Les achats concernés par les présents groupements de commandes sont :

- l'achat de fournitures scolaires et matériel pédagogique,
- l'achat de produits d'entretien.

Seront membres des groupements : les communes de Chanat-la-Mouteyre, Châtel Guyon, Ennezat, Entraigues, Les Martres d'Artière, Les Martres sur Morge, Lussat, Ménérol, Pessat-Villeneuve, Pulvérières, Saint Bonnet près Riom, Saint-Ignat, Saint-Ours, Les Roches, Sayat, Surat, Volvic et la communauté de d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

Le groupement de commande est formalisé via une convention qui détermine les modalités de fonctionnement du groupement et la répartition des interventions entre les différents membres.

La Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans interviendra en qualité de coordonnateur du groupement et assurera, à ce titre, l'ensemble de la procédure de passation des marchés tels que définie dans la convention. Il appartiendra à chaque membre d'en assurer leur exécution, dans les conditions prévues dans les documents contractuels.

Le choix des attributaires sera réalisé par la Commission d'Appel d'Offres de Riom Limagne et

Volcans.

Le groupement prendra fin au terme de la procédure de passation après notification des marchés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion aux différents groupements de commandes auxquels participeront, au regard de leurs besoins, les communes précitées et la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

7. Restauration des chemins ruraux : choix de l'entreprise

La réfection de certains chemins communaux situés au village de Saint-Ignat, Tyrande et la Côte Rouge est rendue nécessaire suite aux intempéries. Pour la réalisation de ce projet, deux entreprises ont déposé une offre de prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise PARRA Richard, pour un montant de 14 210,00 € HT.

8. Restauration du calvaire : choix de l'entreprise

Suite à l'aménagement de la Place de Saint-Ignat, il convient de réaliser des travaux pour la restauration du calvaire. Deux entreprises ont déposé une offre de prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise SARL ANGEDA MENUZZO, pour la réalisation de travaux pour la restauration du calvaire de Saint-Ignat, pour un montant de 5 980 € HT.

9. Questions diverses

Travaux de la place de Saint-Ignat : Les travaux d'aménagement suivent leur cours. L'entreprise GUITTARD commencera sa partie, à la charge de la commune, lundi 9 avril.

Repas de la cantine : 4 entreprises ont été sollicitées pour déposer des devis concernant la fourniture des repas de la cantine scolaire à compter du 3 septembre 2018. La date limite de l'envoi des dossiers est fixée au 9 avril. Les Commissions Ouverture des Pliis et Ecole se réuniront mardi 10 avril afin de procéder à l'analyse des offres.

Jours d'école : Le Conseil d'école réuni le 13 mars 2018 s'est prononcé favorablement au retour à la semaine de 4 jours par 10 voix pour et 1 contre. Les horaires proposés à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) sont les suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. La Mairie attend leur réponse pour validation finale.

Station d'épuration de Villeneuve l'Abbé/Buxerolles : Les travaux de réfection de la station n'ont pas pu commencer, malgré l'attribution de marché à l'Entreprise Eurovia/LMTP, en raison de l'attente de la validation de la subvention de l'Agence

de l'eau (qui doit théoriquement représenter 40 % du montant des travaux).

Délégué auprès du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) : François BOILEAU a été reconduit titulaire au SBA suite à la modification des statuts.

La Commission Numérique s'est réunie et souhaite reprendre contact avec le Conseil départemental (Commission Innovation, transition énergétique, numérique et tourisme) et avec le Directeur Départemental Orange Collectivités pour évoquer les problèmes de réception rencontrés sur la commune. Auparavant, un questionnaire a été rédigé et adressé à l'ensemble des habitants de la commune. Nous invitons toutes les personnes rencontrant des difficultés avec Internet ou la téléphonie mobile à le remplir et le retourner en mairie avant fin avril.

Conseil Municipal du 25/05/2018

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 25 mai en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER. Absentes excusées : Corinne DRU, Marie-Agnès VIGIER.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2018.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

3. Service Commun Droit des Sois : adhésion de la commune

Par délibérations des Conseils Communautaires de Riom-Communauté en date du 19 mars 2015, et de Volvic-Sources et Volcans en date du 30 juin 2014, un service commun instructeur en matière d'autorisations de Droit des Sois a été créé.

Lors de la création de Riom Limagne et Volcans (« RLV ») par fusion des trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (« EPCI ») Limagne d'Ennezat, Riom Communauté et Volvic-Sources, les services communs préalablement créés ont été repris par le nouvel EPCI, et donc proposés à l'ensemble des communes de RLV, par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2017.

La nouvelle convention définit les autorisations et les actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune, les modalités de travail entre le maire (autorité compétente pour délivrer les actes), et le service commun instructeur de la communauté (placé sous la responsabilité de son Président) ainsi que les modalités financières entre

la Communauté d'Agglomération et chacune de ses communes membres (hors commune de Riom). Cette convention a été approuvée par délibération du Conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans le 27 mars 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette même convention.

4. Personnel communal : création d'un poste à Durée Déterminée

Le contrat d'un agent communal exerçant à l'école prend fin le 30 juin.

Afin d'assurer le service (garderie, TAP, ménage), un nouveau CDD de 42 heures réparties sur 3 semaines doit être créé, soit 14h hebdomadaires du 2 au 21 juillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette création de poste.

5. Appartements communaux : location

Les deux appartements communaux situés au-dessus de l'école seront vacants à compter du 15 juin 2018.

Une demande de location a été adressée pour le plus grand des deux, un Type 3. Cette famille pourra rentrer dans les lieux dès le rafraîchissement nécessaire réalisé.

Le loyer s'élèvera à 362,14 €.

Le Type 2 sera disponible à la mi-juin.

6. Travaux de voirie rue des Côtes du Lac (Villeneuve l'Abbé) : choix de l'entreprise

Ces travaux consistent en du décaissement, de la pose de géotextile, de caniveaux, de bordures de trottoirs, de concassé et du goudronnage. Une protection dans le virage avec ossature en rondin sur support métallique sera également réalisée.

3 entreprises ont adressé leur devis : après délibération, celui de l'entreprise GUITTARD TP, le moins disant, a été retenu pour un montant de 48 436,50 € HT.

Les travaux s'effectueront à la mi-juillet 2018.

7. Cantine scolaire : validation du choix du prestataire

Un appel d'offres a été lancé à 4 entreprises concernant la fourniture des repas de la cantine scolaire en liaison chaude à compter du 3 septembre 2018, avec réponse attendue pour le 9 avril.

Les Commissions Ouverture des plis et Ecole se sont réunies le 10 avril pour analyser les 2 seules offres reçues : une en liaison chaude, et une en liaison froide. L'attribution des points était répartie de la sorte : 50 points attribués au prix du repas et 50 autres à la valeur technique de la prestation.

Les repas en liaison chaude, conformément au cahier des charges, sont proposés à un tarif de 3,60 € TTC le repas. Les repas en liaison froide (non conformes au cahier des charges) sont proposés à un tarif de 6,02 € le repas. L'offre retenue est celle en liaison chaude, soumise par « Le Gourmet

Fiolant », traiteur à Ebreuil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition des Commissions. Le « Gourmet Fiolant » assurera donc la livraison des repas de la cantine scolaire à compter du 3 septembre 2018.

8. Questions diverses

Travaux de la place de St-Ignat : Les travaux d'aménagement de la Place de Saint-Ignat sont achevés pour la partie principale.

Il reste la croix à repeindre, les bancs et la signalétique à installer et la 2^e couche de peinture de l'abribus à réaliser.

Rénovation salle polyvalente : Le Cabinet d'architectes Bourbonnais et Jacob a réalisé une ébauche d'étude pour la rénovation de la salle polyvalente de Saint-Ignat. Une réunion de travail sera fixée afin d'affiner les plans.

Une étude pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle est également en cours.

Demande d'achat d'un terrain communal : Une demande a été adressée en Mairie pour l'achat d'un terrain communal en bord de Morge sur lequel est installée une des pompes de refoulement de la station d'épuration.

Après discussion, il paraît préférable de conserver ce terrain acheté par la commune il y a seulement une quinzaine d'années pour d'éventuels besoins futurs en matière d'assainissement.

Travaux Commission Numérique : La Commission Numérique s'est réunie le 15 mai afin d'analyser les réponses au questionnaire distribué début avril sur la qualité des réceptions téléphoniques et internet. Environ 30 % des foyers ont répondu.

Retours concernant Internet

→ Sur les 120 réponses, 113 foyers disposent d'Internet :

- 74 clients Orange (65, 49 %)
- 16 clients SFR (14, 16 %)
- 11 clients Bouygues (9, 73 %)
- 6 clients Free (5, 31 %)
- 2 clients Sosh (1, 77 %)
- 4 usagers Wifi-Max (3 Ozone, 1 Nordnet) (3, 53 %)

→ Sur 113 usagers d'Internet, 104 rencontrent des difficultés, soit 92 % des foyers ayant répondu. Sur les 4 usagers du Wifi-Max, 2 sont pleinement satisfaits (2 clients Ozone) et 2 ne le sont pas (1 Ozone, 1 Nordnet)

→ Difficultés les plus souvent citées concernant Internet :

- Réseau catastrophique ;
- Débit faible toute la journée (et en particulier les soirs et week-end) ;

- Lenteurs de téléchargement : photos, replay ... ;
- Transferts ou envois de fichiers lents, voire impossibles ;
- Nombreuses coupures, déconnexions ;
- Impossible de connecter 2 appareils à la fois (ordinateur, tablette, console, téléphone...) ;
- Télétravail impossible ;
- Câble Ennezat-Champeyroux très défectueux ;
- Ligne Entraigues-Buxerolles vétuste ;
- Ne capte pas la TV ;
- Ligne fixe défaillante.

Retours concernant la téléphonie mobile

→ Sur les 120 réponses, 115 foyers sont usagers de la téléphonie mobile.

82 personnes rencontrent des difficultés, soit 71, 3 % des foyers ayant répondu.

→ Difficultés les plus souvent citées concernant la téléphonie mobile :

- Réseau insuffisant, faible, voire absent
- Coupures
- Communications « hachées »
- Réception en 4G inexistante ou aléatoire
- Réception en 3G quasi inexistante
- Les téléphones ne captent pas à l'intérieur des maisons
- Difficultés pour envoyer SMS/MMS

Suite proposée par la commission numérique

• Envoyer ce compte rendu accompagné du recueil brut des résultats et d'un courrier (ou mail) à :
M. GARRET Jean-Claude : directeur des relations avec les Collectivités chez Orange MM. BOYER Jean-Marc, GOLD Eric, et MAGNER Jacques-Bernard : sénateurs
M. CHASSAGNE André : Député
Mme GIRON Dominique : Vice-Présidente du Conseil départemental en charge des télécommunications
M. BONNICHON Frédéric : Président de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans
M. MEZARD Jacques : Ministre de la Cohésion des territoires

- Se manifester très régulièrement auprès des différentes personnes citées ci-dessus afin de faire connaître les difficultés rencontrées par nos administrés.

D'autre part, une pétition intitulée « Mobilisons-nous pour obtenir un réseau Internet acceptable ! » qui a circulé dans certains foyers de la commune (principalement à Champeyroux) a été adressée au maire. Cependant, des feuilles vierges (sans le texte de la pétition) ayant été données à signer, elle perd tout crédit et ne sera donc pas versée au dossier de la Commission Numérique car jugée irrecevable.

Conseil Municipal du 29/06/2018

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 29 juin 2018 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER. Absentes excusées : Corinne DRU, Cécile PERRIN, Marie-Agnès VIGIER

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2018.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

3. Logements communaux : Location d'un appartement

Suite au départ des locataires des deux appartements situés à l'étage du bâtiment de l'école de Champeyroux, l'appartement type T3 a été loué à compter du 1er juillet 2018 et le second appartement est disponible à la location.

Le loyer sera maintenu tel que défini par la dernière révision en date du 1er janvier 2018 (soit 246,77 €) et sera révisé de plein droit à la date anniversaire du contrat, en fonction du dernier indice de référence des loyers connu à la date de la signature du nouveau contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'ensemble des conditions de location.

4. Cérémonie du 14 juillet

Le repas champêtre aura lieu le soir, comme chaque année, après un dépôt de gerbes aux monuments aux morts à 18 heures 30. La cérémonie sera accompagnée par la musique d'Entraigues « L'Epi d'or ».

5. Inauguration de la place de Saint-Ignat

L'inauguration des travaux de réaménagement de place et de la traverse de Saint-Ignat aura lieu le samedi 22 septembre 2018 à 11h. L'ensemble des habitants de la commune sera convié à la manifestation.

6. Création d'un poste pour l'école

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique territorial non titulaire, à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 10 heures, pour exercer les fonctions d'entretien, d'encadrement et de surveillance des enfants, du 3 septembre au 31 décembre 2018.

La rémunération est fixée sur la base du 1er échelon, catégorie C, indice brut 347.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi d'adjoint technique territorial seront donc inscrits au budget.

7. Questions diverses

Ecole publique : rentrée scolaire 2018/2019

L'effectif annoncé est de 92 élèves répartis comme suit :

PS : 13 élèves

MS : 9

GS : 11

CP : 11

CE1 : 19

CE2 : 10

CM1 : 11

CM2 : 8

Ces différents niveaux sont regroupés pour former 4 classes.

Les services de l'Inspection Académique ont validé les horaires votés lors du 2e Conseil d'école : retour à la semaine de 4 jours, classe de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les horaires de garderie seront les suivants : 7h30-8h20 et 16h00-18h30 (tarifs inchangés).

PLUi

Le zonage du PLUi a été validé par le Conseil Communautaire. Les services instructeurs (DDT, SAFER, Chambre d'Agriculture) l'ont désormais à l'étude. En parallèle, un commissaire enquêteur a été nommé. Des permanences seront organisées courant septembre et octobre. Les lieux et dates seront communiqués prochainement et diffusés sur le site de la mairie.

Salle de Saint-Ignat

Les travaux de rénovation de la salle des fêtes de Saint-Ignat devraient commencer mi-novembre.

Pour cela, le permis de construire sera déposé avant le 14 juillet, les appels d'offre seront lancés fin août-début septembre et l'ouverture des plis aura lieu fin septembre.

Vol de plantes au cimetière

Un courrier a été adressé à l'ensemble du Conseil Municipal nous informant que des plantes ont été volées au cimetière et nous priant de réagir. Une plainte a par ailleurs été déposée par la victime.

Nous déplorons la bassesse de cet acte et partageons le désarroi de la famille concernée. Une surveillance régulière réalisée par le personnel et les conseillers municipaux est en cours.

Conseil Municipal du 31/08/2018

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 31 août 2018 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER. Absent excusé : Loïc GIRARD

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2018.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

3. Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le centre de gestion du Puy de Dôme

En application d'un article de modernisation de la justice du XXIème siècle, certains contentieux relatifs à la fonction publique territoriale peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire (avant recours au tribunal administratif) dans le cadre d'une expérimentation prévue jusqu'au 18 novembre 2020. La médiation est un dispositif qui favorise le rapprochement des parties ayant un litige, en vue de la résolution amiable de leur différend.

Ainsi, conformément au décret, la médiation préalable obligatoire peut s'appliquer aux recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre des :

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération,
- Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels,
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé non rémunéré,
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne,
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie,
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en vue de l'adaptation de leur poste de travail,

- Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

Le département du Puy-de-Dôme a été désigné comme circonscription intégrant ce dispositif. C'est dans ce cadre que le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme propose cette mission de médiation préalable obligatoire.

En cas d'adhésion de la collectivité territoriale à ce service, tout recours d'un agent contre l'une des décisions entrant dans le champ de l'expérimentation devra être obligatoirement soumis à une médiation préalable à la saisine du tribunal administratif, sous peine d'irrecevabilité du recours.

La médiation préalable obligatoire étant une mission facultative, la participation financière de la collectivité territoriale s'élève à 60 € bruts de l'heure d'intervention du médiateur, avec un minimum facturé de 10 heures (soit 600€ HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 3 abstentions, décide d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

4. Adhésion au groupement de commandes relatifs au transport scolaire

Après avoir réalisé un recensement, un groupement de commandes peut être mis en œuvre pour le transport scolaire des élèves de l'école vers la piscine Béatrice HESS située à Riom.

Il est formalisé via une convention de groupement qui détermine les modalités de fonctionnement du groupement et la répartition des interventions entre les différents membres.

La commune de Chambaron-sur-Morge interviendra en qualité de coordonnateur du groupement et assurera, à ce titre, l'ensemble de la procédure de passation des marchés tels que définie dans la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion au groupement de commandes ;
- de désigner Monsieur Philippe CARTAILLER, Maire, en qualité de représentant titulaire et Monsieur Lionel BOULON, Conseiller Municipal Délégué, en qualité de suppléant pour siéger à la commission du groupement ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour les besoins propres aux membres du groupement ;
- d'accepter que la commune de Chambaron-sur-Morge soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché correspondant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement à compter du 1er septembre 2018.

5. Inauguration de la place de Saint-Ignat, préparatifs

L'inauguration de la Place et de la Traverse de Saint-Ignat aura lieu le samedi 22 septembre 2018 à 11h. L'organisation en termes de communication et de logistique a été réalisée.

6. Enquête publique PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Limagne d'Ennezat couvre les 14 communes de l'ancien territoire Limagne d'Ennezat. Prescrit le 19 mai 2015, le projet de PLU a été arrêté par le Conseil Communautaire de Riom Limagne et Volcans le 24 avril 2018. Il a ensuite été soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées, des communes et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale. Après cette phase d'avis, le projet de PLUi entre maintenant dans l'enquête publique.

L'enquête publique du PLUi se déroule du mercredi 19 septembre 2018 à 9h00 au mercredi 24 octobre 2018 à 17h00, inclus.

Monsieur Yves REYNARD, commandant de gendarmerie en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Les pièces du dossier, sous format papier, seront déposées :

- au siège de l'enquête à la mairie d'Ennezat,
- en mairie de St-Beauzire,
- en mairie des Martres d'Artières,
- en mairie de St-Ignat.

Elles pourront être consultées par le public pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du mercredi 19 septembre 2018 à 9h00 jusqu'au mercredi 24 octobre 2018 à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies concernées.

Le dossier d'enquête publique sous format papier sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique, au siège de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans, 5, mail Jost Pasquier à Riom aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier en format électronique sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête publique, sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans. Il sera également consultable sur un poste informatique, situé au siège de l'enquête publique à la mairie d'Ennezat.

Des registres d'enquête publique à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés :

- au siège de l'enquête à la mairie d'Ennezat,
- en mairie de St-Beauzire,
- en mairie des Martres d'Artières,
- en mairie de St-Ignat.

Chacun pourra consigner, éventuellement, ses observations et propositions sur les registres d'enquête papier ou sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/898>

Ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur
Enquête P.L.U.I

4, place de la Mairie
63720 ENNEZAT

Ou par mail à l'adresse suivante :
enquete-publique-plui@rlv.eu

Les observations et propositions éventuelles du public pourront être reçues par le commissaire enquêteur, aux lieux, jours et heures des permanences définies à l'article 8 du présent arrêté. Les courriers et courriels doivent arriver entre le mercredi 19 septembre à 9h00 et le mercredi 24 octobre 2018 à 17h00, heure de clôture de l'enquête.

Les observations et propositions du public écrites émises sur les registres sont consultables au siège de l'enquête publique à la mairie d'Ennezat ainsi que dans les secrétariats des trois autres mairies concernées, pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale au commissaire enquêteur sont consultables sur le registre déposé au siège de l'enquête à la mairie d'Ennezat, pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables dans les meilleurs délais sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir le public aux lieux, jours et heures définis ci-après :

Mercredi 19 septembre 2018, de 09h00 à 12h00, à la mairie d'Ennezat ;

Samedi 22 septembre 2018, de 09h00 à 12h00, à la mairie de St-Beauzire ;

Lundi 24 septembre 2018, de 15h00 à 18h00, à la mairie des Martres d'Artières ;

Mardi 2 octobre 2018, de 15h00 à 18h00, à la mairie de St-Beauzire ;

Vendredi 5 octobre 2018, de 14h00 à 17h00, à la mairie des Martres d'Artières ;

Samedi 6 octobre 2018, de 09h00 à 12h00, à la mairie de St-Ignat ;

Jeudi 18 octobre 2018, de 16h00 à 19h00, à la mairie de St-Ignat ;

Mercredi 24 octobre 2018, de 14h00 à 17h00, à la mairie d'Ennezat.

7. Questions diverses

Rue des Côtes du Lac : Les travaux de voirie ont commencé.

Travaux de la salle des fêtes de Saint-Ignat : Le permis de construire a été déposé.

Commission numérique : M. BONNICHON, président de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) a répondu au courrier qui lui a été adressé par la Commission Numérique. Les difficultés d'accès au réseau de téléphonie mobile et d'Internet de nos administrés ont retenu toute son attention.

Deux réponses nous sont proposées par M. BONNICHON :

Concernant la couverture de téléphonie mobile, nous pouvons solliciter l'ARCEP (Autorité de Régulation des télécoms) afin de leur signaler les difficultés de terrain rencontrées. Ce qui sera fait très prochainement. D'autre part, M. BONNICHON se propose de faire part à l'Etat et à la Région Auvergne Rhône-Alpes de notre signalement.

Concernant la couverture en matière d'Internet fixe et mobile, l'Observatoire du Très Haut Débit confirme que nous ne sommes éligibles qu'à des débits de moins de 3Mbits/s sur les supports fixes (ADSL). La région Auvergne Rhône-Alpes a enclenché un projet de réseau d'initiative publique destiné à apporter un débit minimum de 8Mbits/s à chaque habitant des quatre départements de la région AURA. Plusieurs technologies ont été retenues et c'est le Wifimax qui a été choisi pour couvrir notre secteur. Notre mission est donc de conseiller à nos administrés de tester cette technologie. Nous allons donc également travailler cet axe.

RLV souhaite être associé à nos démarches et nous propose ses services, que nous solliciterons avec grand plaisir.

Nous remercions par ailleurs M. Le Président pour l'attention qu'il a accordée à notre courrier et la réponse détaillée qu'il nous a apportée.

Conseil Municipal du 28/09/2018

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 28 septembre 2018 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER. Absents excusés : Mmes Isabelle LUSSEN, Colette NOUHEN, Cécile PERRIN, Marie-Agnès VIGIER et M. Jean-Marc COURBET

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 31 août 2018.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

3. Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) : modification statutaire
L'assemblée de RLV a approuvé à l'automne 2017

une rédaction modifiée des statuts de la Communauté de Communes afin de répondre aux critères de transformation en Communauté d'Agglomération, ce qui a conduit à fixer les compétences obligatoires (définies précisément par la loi) et les compétences optionnelles. Le travail d'harmonisation des compétences a donc porté, depuis, principalement sur la rédaction des compétences facultatives et, de manière complémentaire, sur la définition des intérêts communautaires.

L'objectif de RLV est de se concentrer sur les compétences les plus structurantes permettant le développement du territoire, l'évolution de son attractivité et ainsi, la création de richesses.

Le développement économique et touristique est un des axes prioritaires, au même titre que l'aménagement cohérent du territoire lequel nécessite des documents d'urbanisme éclairés et respectueux des activités humaines et de l'environnement, une action volontariste en faveur du logement favorisant la mixité, des moyens de transport et de communication adaptés et innovants. Le deuxième enjeu vise à porter des équipements rayonnants pour le territoire, notamment dans les domaines sportifs et culturels. Par leur envergure, ces lieux de partage, de dépassement et d'excellence favorisent le vivre ensemble et sont les supports d'événements de haut niveau renforçant l'attractivité du territoire.

Enfin, RLV s'inscrit dans une démarche de solidarité et de soutien à ceux qui en ont le plus besoin.

Deux domaines, qui concentrent le nombre le plus élevé d'agents intercommunaux, illustrent cette volonté :

- La petite enfance pour répondre avec professionnalisme aux attentes des familles,
- La politique de maintien à domicile en faveur des aînés.

Les aides à l'habitat social, le centre de loisirs de Saint-Laure, les actions au titre de la politique de la ville et de la cohésion sociale sont autant d'autres marqueurs de cette volonté de soutien.

Cet esprit de solidarité s'exprime aussi vis-à-vis des 31 communes membres, que ce soit sous la forme de la dotation de solidarité communautaire ou d'aides financières par des fonds de concours aux projets communaux.

Ces 3 piliers doivent permettre de construire :

- une agglomération innovante,
- une agglomération accueillante,
- une agglomération attractive,
- une agglomération culturelle,
- une agglomération solidaire,
- une agglomération sportive.

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans à l'unanimité.

4. Travaux 2019

Salle des fêtes : les appels d'offres ont été publiés. Les entreprises ont trois semaines pour répondre soit jusqu'au 18 octobre 2018 12h. La Commission ouverture des plis se réunira ce même jour à 16h pour étudier les propositions.

Rue du Château d'Eau à Champeyroux : (pour mémoire en 2018, enfouissement des réseaux secs). En 2019, le Syndicat de Basse Limagne (SBL) doit changer les conduites d'eau potable. Nous profiterons des fouilles pour revoir l'assainissement à certains endroits problématiques.

Station d'épuration de Villeneuve l'Abbé-Buxerolles :

Nous sommes toujours dans l'attente de l'attribution d'une subvention par l'Agence de l'eau (40 % du montant de travaux). L'entreprise retenue, LMP Eurovia Loire, nous garantit ses tarifs.

5. Questions diverses

CCAS : En raison des travaux qui auront commencé à la salle des fêtes de Saint-Ignat, le repas des aînés de la commune aura lieu cette année à la salle des fêtes de Surat. Des membres du Centre Communal d'Action Sociale se rendront à Ebreuil chez le traiteur « le Gourmet Fiolant » pour choisir le menu.

11 novembre : Afin de célébrer le centenaire de l'armistice de 1918, l'école s'associera à la cérémonie.

Conseil Municipal du 31/10/2018

Le Conseil Municipal s'est réuni mercredi 31 octobre 2018 en session ordinaire sous la présidence du maire Philippe CARTAILLER. Absente excusée : Mme Colette NOUHEN

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2018.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

3. Décision modificative n°01/2018 du budget de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative qui consiste en une opération d'ordre.

4. Renouvellement d'un contrat de travail à durée déterminée

Un emploi d'adjoint technique territorial, non

titulaire, à temps non complet, de 30 heures hebdomadaires, en raison du recrutement d'un agent supplémentaire dans les services techniques a été créé par délibération du 24 novembre 2017.

Ce contrat arrive à son terme et il est nécessaire pour le bon fonctionnement du service de le maintenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ce renouvellement, à compter du 1er décembre 2018, pour une nouvelle période d'un an.

5. Marché public salle polyvalente : Choix des Entreprises

Suite à la publication d'un appel public à la concurrence pour le marché de travaux concernant l'aménagement de la salle polyvalente selon la procédure adaptée des marchés publics, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 octobre 2018 afin de procéder à l'ouverture des plis, à l'analyse des offres et au choix des entreprises pour l'attribution des douze lots du marché concernant les travaux d'aménagement cette salle. Suite à la vérification des plis par la Maîtrise d'œuvre le Cabinet BOURBONNAIS-JACOB, architectes, la Commission d'appel d'offres a validé son choix lors d'une dernière réunion le 29 octobre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer les lettres de commande aux entreprises les moins-disantes et répondant aux critères de sélection, à savoir :

Lot n° 0 : Désamiantage : Entreprise

DESAMANTAGE SERVICE pour une offre d'un montant H.T. de 15 187,95 €,

Lot n° 1 : Démolition, maçonnerie : Entreprise EG2B pour une offre d'un montant H.T. de 118 000 €,

Lot n° 2 : VRD : Entreprise PARRA pour une offre d'un montant H.T. de 5 913,55 €,

Lot n° 3 : Enduit des façades : Entreprise ENDUIT PRO pour une offre d'un montant H.T. de 19 159,32 €,

Lot n° 4 : Etanchéité : Entreprise ECB pour une offre d'un montant H.T. de 22 372,96 €,

Lot n° 5 : Couverture, zinguerie : Entreprise NAVARON pour une offre d'un montant H.T. de 38 473,28 €

Lot n° 6 : Menuiserie extérieure alu : Entreprise GS2A pour une offre d'un montant H.T. de 32 554,20 €,

Lot n° 7 : Menuiseries intérieures : Entreprise LOPITAUX pour une offre d'un montant H.T. de 49 557,81 €,

Lot n° 8 : Isolation, plâtrerie, peinture, carrelage, faïence : Entreprise UNIBAT pour une offre d'un montant H.T. de 75 748,89 €, avec une option de 2 610,10 € pour le carrelage,

Lot n° 9 : Plomberie, sanitaire, ventilation, traitement d'air : Entreprise PORSENNA pour une offre d'un montant H.T. de 35 959,18 €,

Lot n° 10 : Electricité, chauffage : Entreprise SAIE

pour une offre d'un montant H.T. de 45 322,25 €
Lot n° 11 : Panneaux photovoltaïques : Entreprise FREE POWER pour une offre d'un montant H.T. de 16 333,96 €.

6. Eclairage public : Condition de mise en service et coupure de l'éclairage public

Considérant d'une part la nécessité d'assurer la sécurité des usagers, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes, et d'autre part la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, le Conseil Municipal décide de maintenir le dispositif de coupure de l'éclairage public en modifiant les horaires soit de 23 heures à 5 heures 30.

7. Commission d'Appel d'offres : Nomination d'un suppléant

Par délibération du 18 avril 2014, le Conseil Municipal a constitué la Commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette Commission est composée de trois membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein. Suite à la démission d'une Conseillère municipale un poste de suppléant est vacant. Il convient donc de procéder à l'élection d'un membre suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 13 voix pour, proclame Madame Colette NOUHEN, membre suppléant.

8. Travaux d'assainissement 2019 rue du Château d'Eau : Maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de la consultation concernant la mission de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux d'assainissement rue du Château d'Eau à Champeyroux, il convient de choisir la maîtrise d'œuvre.

L'entreprise GEO CONCEPTION a déposé une proposition d'honoraires pour cette mission.

Le marché de Maîtrise d'œuvre sera scindé en deux tranches pour s'adapter au phasage prévisionnel des travaux :

- Une tranche ferme pour la phase des études sur les réseaux d'assainissement et de voirie puis la phase des travaux sur les réseaux d'assainissement,
- Une tranche conditionnelle pour la phase des travaux de voirie.

Le montant forfaitaire Esquisse s'élève à 1 255,00 € HT.

Le montant forfaitaire Avant-Projet s'élève à 3 690,00 € HT.

Le coût prévisionnel des travaux sera défini à l'issue de la phase d'Avant-Projet.

Les éléments de mission seront rémunérés en fonction du coût prévisionnel des travaux. Un avenant fixera la répartition des honoraires par éléments de mission.

La rémunération sera réalisée suivant le pourcentage d'avancement de chaque phase.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise GEO CONCEPTION.

9. Cérémonie 11 novembre

A l'occasion du centenaire de l'armistice de 1918, différentes actions sont prévues :

défilé, dépôt de gerbes, lecture de discours, de lettres de poilus, chant, fanfare, exposition, organisées conjointement par la Municipalité, les Anciens Combattants, l'école primaire, la fanfare l'Epi d'or, les pompiers, l'association Le Canton au fil du temps.

Le rassemblement aura lieu à 10h30 Place de la Mairie.

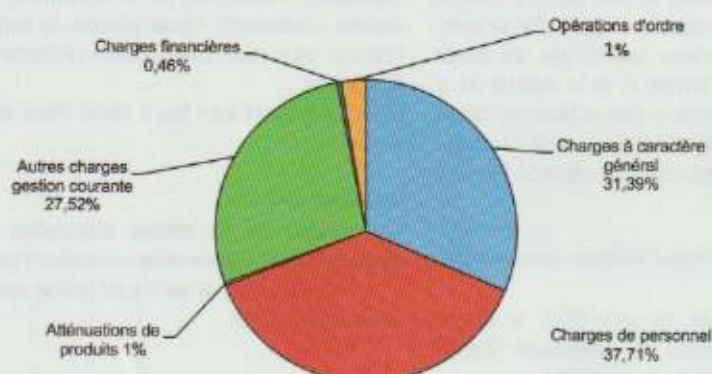
Questions diverses

Les travaux de la station d'épuration de Villeneuve L'Abbé-Buxerolles commencent mardi 6 novembre. La mise en service est prévue pour le début d'année 2019.

Compte administratif 2017

Section de fonctionnement

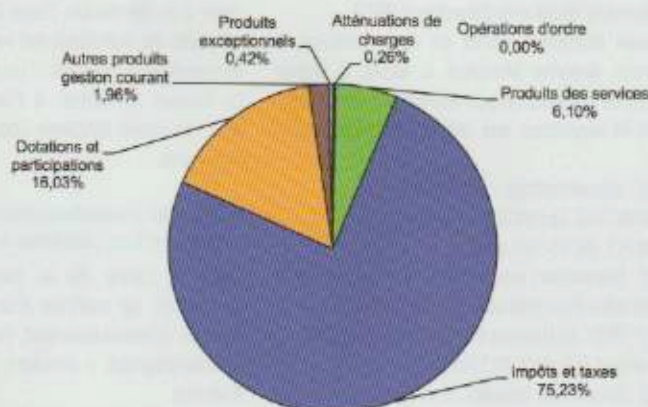
Dépenses



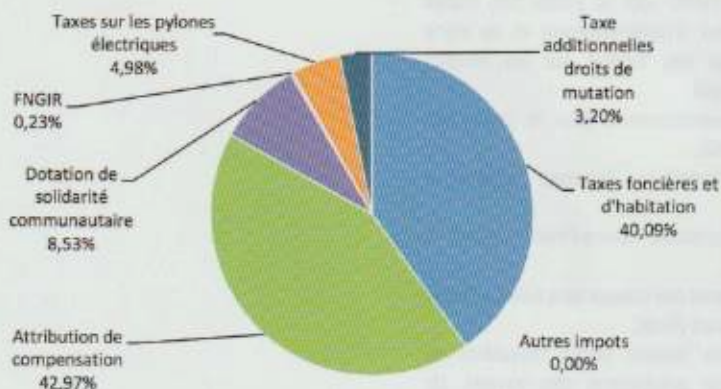
Charges à caractère général	206 409,71 €
Charges de personnel	247 993,75 €
Opérations d'ordre	1 955,00 €
Autres charges gestion courante	180 950,13 €
Charges financières	2 992,34 €
Atténuations de produits	17 304,00 €
Total	657 604,93 €

Recettes

Atténuations de charges	1 931,94 €
Opérations d'ordre	0,00 €
Produits des services	45 280,37 €
Impôts et taxes	558 492,18 €
Dotations et participations	119 012,41 €
Autres produits gestion courant	14 515,53 €
Produits exceptionnels	3 147,68 €
Total	742 380,11 €



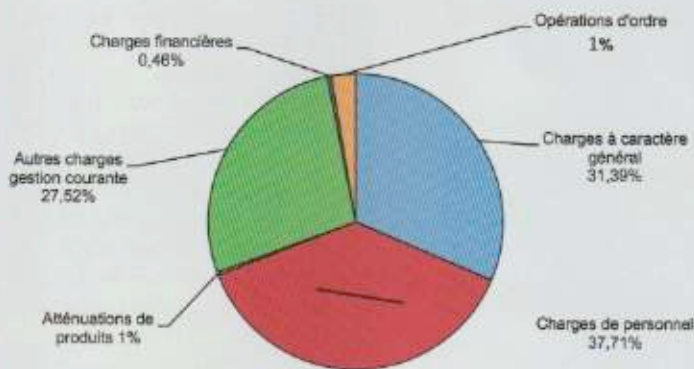
Détail impôts et taxes



Taxes foncières et d'habitation	223 898,00 €
Autres impôts	0,00 €
Attribution de compensation	240 006,60 €
Dotations de solidarité communautaire	47 628,00 €
FNGIR	1 279,00 €
Taxes sur les pylones électriques	27 786,00 €
Taxe additionnelles droits de mutation	17 894,58 €
Total	558 492,18 €

Section d'investissement

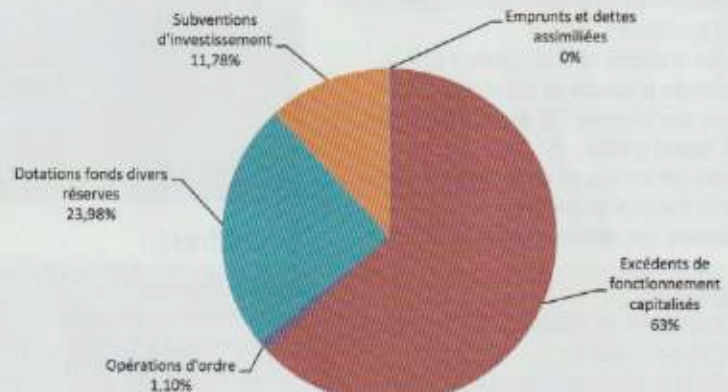
Dépenses



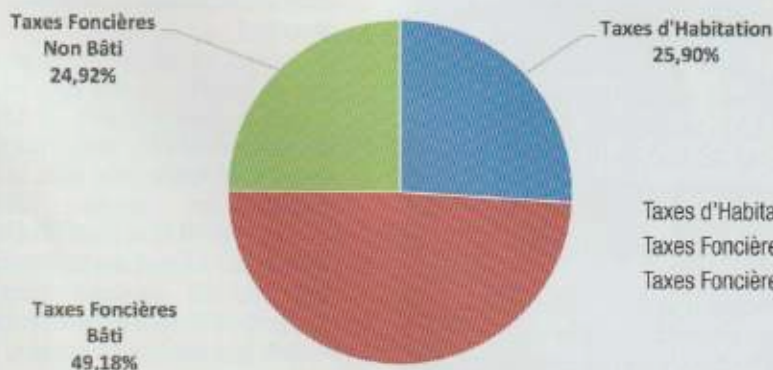
Remboursement d'emprunts.....	9 461,15 €
Subventions d'équipements versées.....	21 384,37 €
Immobilisations corporelles.....	173 465,48 €
Immobilisations en cours.....	0,00 €
Participations et créances rattachées.....	0,00 €
Opérations d'ordre.....	0,00 €
Total	204 311,00 €

Recettes

Solde d'exécution d'investissement reporté	
Excédents de fonctionnement capitalisés ...	115 472,27 €
Produits des cessions	
Opérations d'ordre	2 010,00 €
Dotations fonds divers réserves	43 935,79 €
Subventions d'investissement.....	21 581,00 €
Emprunts et dettes assimilées.....	244,56 €
Total	183 243,62 €



Détail taxes foncières et habitation



Taxes d'Habitation	57 993,00 €
Taxes Foncières Bâti	110 101,00 €
Taxes Foncières Non Bâti	55 778,00 €
Total	223 872,00 €

Saint-Ignat

Travaux de la place et de la traverse



Descriptif des travaux :

Sur la RD17 :

L'aménagement de la RD17, dans la traverse de bourg a consisté à :

- porter la largeur de la chaussée à 5,50 m,
- reprendre la couche de roulement,
- poser des bordures T et des caniveaux type CS, aspect granité,
- revêtir les trottoirs en sable ciment avec les accès riverains en enrobés,
- maintenir des espaces paysagers existants.

Sur la RD429 :

L'aménagement de la RD429, dans la traverse de bourg a consisté à :

- porter la largeur de la chaussée à 5,50 m,
- poser des bordures T et des caniveaux type CS et CC, aspect granité,
- créer des stationnements,
- revêtir des chemins piétons en béton désactivé,
- créer des espaces paysagers.

Impasse des Ormeaux :

L'aménagement de l'impasse des Ormeaux a consisté à :

- décaisser, apporter de la matière, mettre en forme,
- poser des bordures et des caniveaux,
- réaliser un enrobé puis stabiliser les trottoirs,
- tracer des emplacements de parking à la résine.

Croix au centre de la place :

- Expertise par l'organisme de contrôle SOCOTEC,
- Restauration de la croix et de son socle.



En chiffres:

Travaux financés

par le Conseil départemental

Aménagement de la traverse : 75 000 € HT

+ Maîtrise d'œuvre

Total : Conseil départemental : 75 000 € HT

+ la maîtrise d'œuvre

Travaux financés par

la commune de Saint-Ignat

Aménagement place : 149 768 € HT - Eurovia TP

Espaces verts : 2 059 € HT - Combes Patrick

Mobilier urbain : 2 020 € HT - Altrad Mefran

Signalétique : 1 606 € HT - Mic Signaloc

Restauration croix : 5 980 € HT - Sarl Angeda

Aménagement Impasse des Ormeaux :

29 860 € HT - Guittard TP

Total : 191 293 € HT

Montant des subventions :

Etat (DETR) : 45 000 € HT

Enveloppe parlementaire : 12 000 € HT des députés

Conseil régional : 7 500 € HT (restauration croix)

Total des subventions : 64 500 € HT

Reste à la charge de la commune : 96 933 € HT

(+ Impasse des Ormeaux 29 860 € HT

soit 126 793 € à la charge de la commune)

Interview du maire



Pourquoi avoir choisi d'entreprendre ces travaux de rénovation ?

Saint-Ignat est le centre bourg de la commune. Il me paraissait important de redonner une belle image à cette place qui centralise la mairie et l'église, sachant que cette opération était inscrite dans le plan d'aménagement de bourg.

D'autre part, il y avait un souci de sécurité. La circulation de part et d'autre de la croix s'y faisait de manière anarchique. En redéfinissant les aires de circulation et piétonnes, ce problème a été levé. Nous avons ainsi sécurisé le cheminement des piétons, organisé le stationnement et les points d'arrêt de bus, rénové et embelli les espaces publics.

Y avait-il des inquiétudes de la population ?

Effectivement, quelques-unes.

Nous avons travaillé en collaboration avec la maîtrise d'œuvre du Conseil départemental qui nous a proposé des plans dans le respect des normes en vigueur et a tenu compte de nos souhaits.

Il s'agissait d'un groupement de commande entre notre Commune et le Conseil départemental, l'objectif étant de réaliser des économies, de mutualiser les procédures de passations de marchés et de réaliser les travaux de voirie et de réseaux divers en parfaite coordination.

Afin de répondre aux questions des riverains, nous avons organisé une réunion publique à la suite de laquelle des inquiétudes plus personnelles ont pu être traitées (entrées de propriété, place de parking, nuisances pendant les travaux...)

Comment les travaux se sont-ils déroulés ?

Ces travaux qui ont commencé en mars pour se terminer en mai 2018 se sont déroulés le mieux du monde. Je remercie les entreprises pour leur sérieux, leur travail soigné et de qualité mais aussi les élus (particulièrement Jean-Marc COURBET, Jean-Paul HERMILLE et Lionel BOULON, de la commission travaux) pour leur implication ainsi que le personnel communal (Romualdo ASTE, Sylvain GRAND et Charlie POUGET) pour leur travail notamment en ce qui concerne les plantations.

Inauguration de la place

Après le temps des travaux est venu celui de la célébration ! Pour clôturer cette étape comme il se doit, l'inauguration de la place a eu lieu samedi 22 septembre. L'ensemble de la population y était convié.

Différentes personnalités nous ont fait l'honneur de leur présence :

- Monsieur le Préfet du Puy de Dôme : **Jacques BILLANT**
- Monsieur le Député de la 5e Circonscription de Puy de Dôme : **André CHASSAIGNE**
- Messieurs les Sénateurs du Puy de Dôme : **Eric GOLD** et **Jacques-Bernard MAGNER**
- Monsieur le Conseiller Régional et Président de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcan : **Frédéric BONNICHON**
- Madame la Conseillère Départementale du Puy de Dôme : **Catherine CUZIN**
- Monsieur le Conseiller Départemental du Puy de Dôme : **Claude BOILON**.

Tous se sont félicités de ce travail en parfaite coordination entre les différentes instances institutionnelles et ont remercié l'implication de chacun qui a permis une utilisation optimale des finances publiques. Il a été souligné que les missions de maire

ne sont pas faciles mais que de telles réalisations récompensent parfaitement son investissement. M. le Préfet a conclu les discours en rappelant que « Le maire conjugue l'exigence d'action et de résultat et l'attachement à des valeurs qui doivent être défendues tous les jours pied à pied : le service des autres, l'écoute, la transparence, le courage dans la décision. **Alors il [l'] exhorte chacun dans la commune à ne pas**

se cantonner à interpeler le maire pour lui faire part de ses exigences personnelles, mais aussi et surtout à se demander chaque jour ce qu'il peut lui aussi faire à ses côtés pour servir l'intérêt général. »

Les échanges se sont terminés autour d'un verre de l'amitié et d'un buffet très apprécié réalisé par deux traiteurs locaux Serge VALLÉ (Pizzaiolo à Ennezat) et Vincent ALEXANDRE (Traiteur à Champeyroux).





Rue des Côtes du Lac à Villeneuve l'Abbé

Ces travaux de voirie ont été réalisés dans le cadre du FIC 2018, donc subventionnés à hauteur de 20 % par le Conseil départemental. L'aménagement de cette rue a consisté en :

- décaissement du chemin, apport de matière,
- mise en forme, pose de bordures caniveaux,
- réalisation d'un enrobé, stabilisation des trottoirs,
- mise en place d'une rambarde de sécurité métallique avec habillage bois.

Le montant total de ces travaux réalisés par les entreprises GUITTARD et EUROVIA s'élève à 59 204 € HT.



Entretien des chemins ruraux

Des travaux ont été réalisés sur 3,6 km de chemins ruraux. Ils ont consisté en un dérasement et une évacuation des accotements, un apport de 400 tonnes de matériaux et une remise en forme avec cylindrage. L'entreprise PARRA a effectué l'ensemble pour un montant 13 510 € HT.

Pose de 2 candélabres rue des Doves à Saint-Ignat

Le montant des travaux s'élève à 3 000,36 € HT (50% à la charge de la commune et 50% à la charge du SIEG).





Rue du Château d'eau à Champeyroux

Ces travaux ont consisté en :

- Renforcement et enfouissement du réseau électrique pour un montant de 28 800 € HT, 50% à la charge de la commune soit 14 400 € HT avec écotaxe,
- Enfouissement du réseau Télécom pour un montant de 21 000 € HT à la charge de la commune,
- Eclairage public et pose de 13 candélabres pour un montant de 49 000€ HT, 50% à la

charge de la commune soit 24 502,34 € TTC.

Le montant global à la charge de la commune est de 59 902,34 € HT.

Projets de travaux pour l'année 2019

Rue du Château d'Eau à Champeyroux :

En 2019, le Syndicat de Basse Limagne (SBL) doit changer les conduites d'eau potable. Nous profiterons des fouilles pour revoir l'assainissement à certains endroits problématiques suite à l'étude de GEO CONCEPTION qui assurera la maîtrise d'œuvre.

Station d'épuration de Villeneuve l'Abbé-Buxerolles :

Ces travaux ont commencé en cette fin d'année 2018. L'entreprise EGIS-EAU assure la maîtrise d'œuvre et l'entreprise EUROVIA DALA agence LMTP réalise des travaux. Nous avons obtenu deux subventions pour aider au financement : 40 % du montant global de l'Agence de l'eau et 25 % du Conseil Départemental (coût des travaux et de l'étude).

Saint-Ignat

Projet de rénovation de la Salle Polyvalente



Vue d'ensemble du
projet initial - AVANT

Rappel du contexte et de l'objectif

Début 2015, dans le cadre de la mise aux normes des établissements recevant du public (ERP), l'Agenda d'Accessibilité Programmée imposait la transformation de la salle polyvalente pour une mise aux normes. Le Conseil Municipal a donc décidé de procéder dans le même temps à des travaux de rénovation pour moderniser les

installations vieillissantes de la salle.

Les travaux porteront donc sur :

- l'amélioration de l'accessibilité des installations aux personnes à mobilité réduite,
- la dépose des matériaux contenant de l'amiante,
- la réduction des coûts énergétiques : en améliorant l'isolation, en remplaçant et modernisant les équipements de chauffage ou d'électricité,
- l'amélioration du confort d'utilisation de

la salle : agrandissement de la cuisine et amélioration de l'accès aux différents équipements qui la composent, meilleure disposition des différentes salles et amélioration de la circulation des personnes entre ces salles, réaménagement des sanitaires, création d'un bar,

- aménagement d'un accès aux cuisines à l'arrière de la salle,
- installation de panneaux photovoltaïques sur le toit.

Budget des travaux

En octobre 2017, le Conseil Municipal a validé l'opération de réhabilitation de la salle et inscrit au budget 2018 la dépense prévisionnelle de 420 000 € HT de travaux seuls, hors maîtrise d'œuvre et coûts des prestations des services de contrôle. Des subventions sont sollicitées auprès de l'Etat et les collectivités locales pour le financement d'une partie des travaux. Au 31 octobre 2018, après validation des devis des artisans, le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Type de financement	Organisme	Montant
Subvention: Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 30 % du montant des travaux	Etat	126 690 € HT
Subvention: Fonds d'Intervention Communal (FIC) 25% x 0,80 du montant des travaux	Conseil Départemental	43 250 € HT

Entreprises retenues

- Lot 00** désamiantage: DESAMANTAGE SERVICE
- Lot 01** démolition, maçonnerie: EG2B
- Lot 02** voirie, réseaux, distribution: PARRA
- Lot 03** enduit de façades: ENDUIT PRO
- Lot 04** étanchéité: ECB
- Lot 05** couverture, zinguerie: NAVARON
- Lot 06** menuiserie extérieure, alu, serrurerie: GS2A
- Lot 07** menuiseries et cloisons intérieures: LOPITAUX
- Lot 08** isolation, plâtrerie, peinture, carrelage: UNIBAT
- Lot 09** plomberie, sanitaire, ventilation: PROSENNA
- Lot 10** électricité, chauffage: SAIE
- Lot 11** panneaux photovoltaïques: FREE POWER

Vue d'ensemble du
projet initial - APRES



Dates importantes du projet

Janvier 2016

Etablissement par la Mairie d'un échéancier des travaux pouvant être subventionnés par le programme FIC 2016-2018 : la rénovation de la salle des Fêtes est un des 3 projets présentés ;

Janvier 2017

Le cabinet d'architectes Bourbonnais-Jacob est retenu et doit présenter un pré-projet.

Avril 2017

La commune a reçu une ébauche du projet de la part de Mme Jacob, architecte. Il permet une première réflexion sur le détail des travaux à engager, les besoins, et d'affiner l'enveloppe financière nécessaire.

Juillet 2017

La commission en charge du projet a listé les travaux à prévoir en s'appuyant sur les plans actuels de la salle et l'ébauche proposée par le cabinet d'architectes, ainsi que le calendrier prévisionnel des appels d'offres des travaux.

Octobre 2017

Le Conseil Municipal, suite à la pré-étude du cabinet d'architectes et aux travaux de la commission, valide le lancement du projet de réhabilitation et modernisation de la salle des Fêtes de St-Ignat. Le montant des travaux est provisionné au budget 2018. Une consultation est lancée pour choisir le cabinet d'architectes en charge de la réalisation du projet.

Janvier 2018

- réalisation du dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) d'environ 30% du montant des travaux.
- choix du cabinet d'architectes : le cabinet Bourbonnais et Jacob est retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre, pour un taux d'honoraires de la mission de base + Etude d'Exécution (EXE) de 9 % du montant des travaux.

Mai 2018

Le Cabinet d'architecte Bourbonnais-Jacob a

réalisé une ébauche d'étude pour la rénovation de la salle polyvalente ; les plans doivent être affinés lors d'une réunion de travail. Une étude pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle est également en cours.

Juillet 2018

Le permis de construire est déposé le 27 juillet, pour un démarrage des travaux attendus avant la fin d'année 2018.

Septembre 2018

Les appels d'offre auprès des différents corps de métier sont publiés le 24 septembre. Les entreprises ont 3 semaines pour répondre.

Octobre 2018

Les réponses des artisans sont étudiées le 16 octobre par la Commission ouverture des plis. Validation du choix des entreprises en Conseil Municipal le 31 octobre.

Décembre 2018

Début des travaux.

Cérémonie

Vœux de la municipalité

La cérémonie des vœux est l'occasion pour le Maire de faire un appel des événements et travaux de l'année écoulée et de présenter les projets pour l'année qui démarre.

C'est aussi une opportunité de rassembler, autour d'un apéritif chaleureux servi par les membres du CCAS, tous les acteurs de la vie locale. Ce 12 janvier, étaient présents : les élus municipaux, Madame et Messieurs les maires des communes voisines, Monsieur le Conseiller départemental, Monsieur le percepteur, les pompiers, des représentants de la gendarmerie, le

prêtre de la paroisse, les personnels communaux, les présidents d'association, les bénévoles de la médiathèque et les enseignantes de l'école communale. Tous à travers leurs missions, leurs engagements participent à la qualité de vie de nos concitoyens, qu'ils en soient remerciés.

Cette manifestation permet enfin de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants : ils peuvent à cette occasion rencontrer les associations et mieux faire connaissance avec la commune.



Les nouveaux habitants



D'où vient la tradition du Nouvel An ?

Le Nouvel An est une fête païenne dont l'origine remonte à - 46 av JC, quand Jules César décida que le nouvel an serait le 1^{er} janvier. Les Romains dédièrent ce 1^{er} jour et 1^{er} mois de l'année à JANUS, Dieu des « portes et commencements ». Il avait deux visages, l'un tourné vers l'arrière, l'autre vers l'avant.

CCAS

Repas des aînés

Le traditionnel repas des « aînés » de la commune (destiné aux plus de 65 ans)

Laura lieu le 8 décembre 2018, exceptionnellement à Surat. Cette délocalisation s'explique par les travaux qui se déroulent dans la salle polyvalente de Saint-Ignat. Nous profitons, par ailleurs, de ces lignes pour remercier la Municipalité voisine pour son accueil.

Au menu des mets festifs : foie gras et magrets, sandre aux écrevisses, cochin de lait cuit au miel et trio de desserts. Nous devons ces agapes au traiteur « Le Gourmet Fiolant » d'Ebreuil.

Ce repas a pour ambition de passer un moment convivial autour d'une bonne table. Il permet aussi à des habitants de la commune qui n'ont pas l'occasion de se voir le reste de l'année de se retrouver et d'échanger entre eux.

Les personnes, âgées de 70 ans et plus, qui n'ont pas la possibilité de se déplacer ou qui n'en expriment pas le souhait, ne sont pas oubliées. Un membre du CCAS passe avant Noël à leur domicile leur apporter un colis.

Enfin, avant la fin d'année, le maire et ses adjoints rendent visite aux personnes de la commune résidant en maison de retraite et leur remettent le bulletin municipal et des petites douceurs.

L'ensemble de l'équipe du CCAS vous adresse ses meilleurs vœux pour 2019.

PS : à l'heure où nous imprimons, le repas du 8 décembre 2018 n'a pas encore eu lieu, aussi vous retrouverez une photo prise ce jour-là dans l'édition du bulletin 2019.

Plantations de printemps

La matinée des plantations de printemps réalisée le 26 mai par les élus municipaux autour de monsieur le Maire est devenue incontournable. C'est une autre façon de travailler ensemble pour notre commune et ses habitants, moins sérieuse mais cependant appliquée. Après la répartition des plants dans plusieurs voitures, sous l'œil attentif des membres de la Commission Environnement, les conseillers se dispersent en petits groupes dans les différents villages. Les employés municipaux ayant bien préparé les bacs et porteries, le travail est grandement facilité. Puis grâce à leur entretien et arrosage réguliers, les plantations se sont bien développées et ont cette année encore apporté des touches de couleurs vraiment agréables et appréciées, même avec la sécheresse de cet été. Nous les en remercions.



Action citoyenne

Nettoyage de printemps

Au fil des ans, notre action citoyenne collective se perpétue. Samedi 7 avril, autour des élus, une trentaine de personnes avait répondu présent pour cette matinée de balade écologique. Il y avait les fidèles mais aussi des nouveaux venus, tous concernés par la qualité de leur cadre de vie. Même si nous remplissons encore trop de remorques, nous avons pu constater que les parcours habituels étaient de moins en moins

souillés. Notre action porte ses fruits et permet aux nombreux promeneurs de profiter dans les meilleures conditions des chemins de randonnées notamment sur les bords de Morge. Avant de se quitter la Municipalité a remercié tous les participants, petits et grands et offert l'apéritif sur la place de Villeneuve l'Abbé. **Comme chaque année, rendez-vous est donné pour 2019, plus nous sommes nombreux et plus nous pouvons ramasser largement.**





Saint-Ignat

Ecole communale

Infos mairie

Semaine des 4 jours

La Municipalité ayant fait le choix, validé en conseil d'école, de revenir à la semaine de quatre jours, il n'y a plus de TAP et les nouveaux horaires de garderie sont les suivants :

Le matin : 7h30 - 8h20 (accueil des enfants par les enseignants à partir de 8h20)

Le soir : 16h - 18h30

Le tarif reste inchangé : 1,60 € la garde, plafonné à 40 € par mois.

Fonctionnement

L'équipe municipale a à cœur de mettre à disposition des élèves et des enseignants un cadre de travail et d'étude optimal. Outre des locaux agréables et fonctionnels, elle met à disposition des enseignants deux enveloppes budgétaires pour le fonctionnement :

5 000 € pour les fournitures scolaires

3 000 € pour les transports scolaires.

Du nouveau dans les assiettes de la cantine !

La mairie d'Ennezat n'étant plus en mesure de fournir les repas, la mairie a lancé un appel d'offres (voir comptes rendus des conseils municipaux) pour trouver un nouveau fournisseur. C'est un traiteur d'Ébreuil (03), « le Gourmet Fiolant » qui a remporté le marché. Comme auparavant, les repas sont livrés en liaison chaude et le prix a baissé pour revenir à 3,60 €.

Les horaires de cantine sont 12h - 13h30 pour les quatre jours de classe.

Comme les années précédentes, une réduction de 1 € par repas peut être accordée aux parents à revenus modestes qui en font la demande en début d'année. 17 familles, soit 26 enfants inscrits à la cantine, bénéficient de cette réduction.

Le mot de l'équipe enseignante

L'équipe enseignante tient à remercier la Municipalité, l'APE et l'équipe des employées communales pour leur soutien constant aux projets mis en place.

L'année 2018-2019 promet d'être aussi riche que les années précédentes. Les enseignantes ont à cœur de proposer aux élèves des activités et des sorties qui marqueront leur scolarité en leur enseignant autrement.

Cette année, toute l'école travaille sur les émotions et les chansons à texte et proposera en fin d'année un spectacle aux familles.

Les élèves du CP au CM2 partiront 3 jours en

séjour « Antiquité » à Nîmes et ses environs. Les points forts de ce séjour seront la participation aux Grands Jeux Romains dans les arènes et la visite du Pont du Gard.

Quant aux plus jeunes, ils profiteront d'une sortie à la journée au musée de la céramique de Lezoux.

L'équipe reste très active pour participer aux divers financements : participation à la brocante des Compagnons du Four, vente de chocolats, vente de bulbes...et remercie tous ceux qui rendent possible l'accomplissement des projets.

Visite du député

Vendredi 30 mars 2018, les élèves de CE et CM de l'école de Saint-Ignat ont eu la chance de recevoir Monsieur André CHASSAIGNE, Député de la Circonscription, en présence de Monsieur CARTAILLER, Maire de la commune et Madame BOURDET, inspectrice de l'éducation nationale.

Dans le cadre d'un séjour à Paris, les élèves se sont rendus notamment à l'Assemblée nationale. Afin de préparer cette visite, ils ont étudié le fonctionnement des institutions françaises

et ils ont préparé un questionnaire sur la fonction et les missions du député. Monsieur CHASSAIGNE a pris le temps d'y répondre avec humour parfois.

De la durée d'un mandat aux conditions matérielles, Monsieur le Député de la 5^e circonscription du Puy-de-Dôme a pris plaisir à décrire la vie d'un politicien.

Les enfants se sont montrés très intéressés et ne tarissaient pas de questions.





L'APE de Champeyroux

L'Association des Parents d'Elèves de l'école de Champeyroux organise chaque année aux côtés des enseignantes plusieurs manifestations. Les bénéfices lui permettent de participer au financement de divers projets: sorties scolaires, activités, matériel... L'APE est très fière de pouvoir participer à ces projets fort enrichissants pour nos enfants. Les plus grands partent chaque année plusieurs jours depuis quelques années déjà (Paris, séjour ski, Dordogne...). Quant aux autres classes, elles profitent de sorties très attrayantes. L'an dernier, 2 classes sont allées visiter une ferme, faire une chasse au trésor au Manoir de Veygoux. De la création d'un CD à celle d'un album, en passant par de beaux spectacles de chants, danse, théâtre et Guignol, les enfants de notre école apprennent plein de choses dans divers domaines de façon ludique! C'est un vrai plaisir! Cette année, les temps forts seront équivalents à ceux de l'an dernier. La bourse «enfant» a rencontré encore une fois un vif succès et permet de faire de beaux bénéfices sans solliciter le porte-monnaie des parents d'élèves, cette action étant ouverte à toute la population. Nous espérons un engouement équivalent pour notre loto, déjà fixé au dimanche 27 janvier 2019 après-midi. Il se tiendra dans la salle de Surat (nous en remercions la Municipalité), celle de Saint-Ignat étant en travaux. Nous travaillons déjà vivement à son organisation et promettons cette année encore des lots de qualité. Nous espérons vous compter parmi nos chanceux! Nous organiserons encore notre tombola poulets fermiers et d'autres actions durant l'année. Nous remercions l'équipe enseignantes/ATSEM ainsi que la Municipalité pour nos bons rapports et notre travail d'équipe. Merci aussi aux parents, aux enfants et à tous ceux qui nous soutiennent!

Renseignements : apechampeyroux@gmail.com ou par téléphone au 06 20 32 09 34. Vous pouvez aussi retrouver Ape Champeyroux sur Facebook.

Saint-Ignat / Surat / Saint-Laure Nos Sapeurs Pompiers

L'année 2018, pour le centre d'intervention de Saint-Ignat / Surat / Saint-Laure, s'est déroulée dans la continuité des années précédentes. Malgré une légère baisse de l'effectif, le nombre d'interventions assurées reste stable par rapport à l'an passé.

Au niveau de l'amicale, cette année a été marquée, en plus de nos traditionnelles manifestations, par un voyage en Corse. Ce séjour a permis de se réunir, jeunes et moins jeunes, afin de partager de bons moments et de découvrir de magnifiques paysages.

L'amicale vous remercie pour l'accueil réservé aux pompiers lors de la tournée des calendriers.

Nous vous donnons rendez-vous pour la soirée dansante de la Sainte-Barbe à la salle des fêtes de Surat le samedi 19 janvier 2019 à partir de 21h ainsi que le samedi 16 mars 2019, également à Surat, pour notre soirée moules/frites.

Cette année marque un événement important pour tous les français, le centenaire de l'armistice de la 1ère guerre mondiale. Nous avons eu l'honneur de nous rendre le 10 novembre 2018 à Clermont-Ferrand pour rendre hommage à nos anciens pompiers (de

la commune de Saint-Ignat) morts pendant la guerre de 14-18. Ils sont au nombre de 8. La commune a été la 2ème la plus touchée (après Clermont-Ferrand) pendant la grande guerre au niveau des sapeurs pompiers. Le drapeau des sapeurs pompiers de la commune de Saint-Ignat a été présenté lors de la cérémonie de commémoration.

Cette commémoration nous rappelle le sacrifice des sapeurs pompiers dans la Grande Guerre, en tant que soldats mais aussi dans leurs services civils.



Saint-Ignat

La médiathèque

Juste derrière la mairie, vous trouverez une porte qui vous conduira vers bien des voyages. Des charmantes hôtesses vous guideront pour que votre parcours soit le plus agréable possible, laissez-moi vous les présenter !

Bienvenue à la médiathèque, nous sommes 5 bénévoles : Madame Simone VARENNE-PAQUET, Madame Marie-Paule THAVE, Madame Anne-Marie ROUGIER, Madame Michelle PERRY, et Madame Régine CROIZET, organisées par deux, deux soirs par semaine, pour vous accueillir : le mercredi et le vendredi soir de 16H30 à 18H30 (nouveaux horaires à compter du 1er janvier 2019)

A quoi sert une médiathèque ?

Ici, vous pouvez venir choisir un livre, une BD, un DVD, un CD et même une revue. Si nous n'avons pas, sur nos rayons, ce que vous désirez, nous pouvons vous le commander. Si l'ouvrage est disponible à la médiathèque de la Communauté d'Agglomération ou à la médiathèque départementale, vous l'aurez sous 15 jours. Vous pouvez le garder un nombre de jours variable (selon le type de support) et ainsi vous pourrez vous évader et découvrir de nouveaux horizons.

Quel est votre rôle ?

Si vous n'avez pas d'idées, nous pouvons vous guider et vous conseiller selon vos goûts. Nous pouvons aussi surveiller les lectures des enfants. Sinon nous procédons aux inscriptions, nous enregistrons les livres prêtés, et les retours. Nous recevons des livres, nous les couvrons de plastique et nous les rangeons. La médiathèque est au service de tous les habitants de la commune mais peut aussi répondre aux besoins de l'école. Nous pouvons ainsi commander des livres pour l'école ou si vos enfants ont besoin de livres spécifiques pour un travail de recherche, nous pouvons peut-être vous aider.

Alors, nous pouvons avoir accès à tous les livres et les dernières parutions ?

Nous dépendons de la médiathèque de la Communauté d'Agglomération et ainsi nous pouvons bénéficier d'un fonds documentaire



conséquent et si ce n'est pas suffisant nous pouvons aussi avoir recours aux services de la médiathèque départementale.

Chaque médiathèque communale a son propre fonds documentaire mais nous ne pourrions pas accéder à toutes les nouveautés ou tous les genres si nous ne pouvions bénéficier de celui des autres. Ces deux structures et plus particulièrement celle de la médiathèque départementale, remplacent le bibliobus d'avant. Deux fois par an, celle-ci nous livre une sélection de nouveaux ouvrages. Nous recevons entre 150 à 300 ouvrages chaque fois. Ainsi, grâce à ce roulement, nos lecteurs ont accès aux lectures qu'ils souhaitent des plus récentes aux plus anciennes.

Est-ce que la médiathèque propose d'autres services ?

En effet, sur propositions de la médiathèque de la Communauté d'Agglomération, nous proposons des animations soit dans nos

locaux soit dans ceux d'une médiathèque du territoire. Ici, nous avons des soirées apéro-lectures. Un thème est choisi et chaque participant lit le résumé d'un livre ayant trait à cette thématique. A la fin, nous dégustons des pâtisseries réalisées par nos soins autour d'un verre offert par la mairie. Des soirées jeux pour les enfants sont organisées grâce à des jeux en bois ou éducatifs loués par la médiathèque de la Communauté d'Agglomération. A Chappes, par exemple,

des soirées jeux pour adolescents sont suivies par une soirée pizza. A

la crèche d'Ennezat, des demi-journées « bébé-bouquine » ont lieu.

Cette année, nous avons bénéficié d'une lecture spectacle en partenariat avec l'école de musique Limagne d'Ennezat.

Nous présentons aussi des fins d'après-midi « lecture-tricot » où

toute personne intéressée peut venir s'asseoir avec nous et discuter de ses lectures tout en manipulant les aiguilles et en bénéficiant des conseils des autres personnes présentes.

Nous sommes cependant à votre écoute. Si vous avez des idées d'autres animations, la médiathèque pourrait les offrir aux habitants de la commune après concertation avec la médiathèque intercommunale.

Je vous remercie pour votre accueil et vos réponses et vous laisse le mot de la fin

Nous sommes là tous les mercredis et vendredis pour vous les habitants de la commune. Alors futurs lecteurs, n'hésitez pas, venez nous rencontrer, nous serons heureuses de vous accueillir.



Commémorations

Cette année encore, le devoir de mémoire a été respecté lors des différentes dates qui jalonnent le calendrier.



Les commémorations ont débuté avec les célébrations du 8 mai, jour qui commémore la fin de la seconde guerre mondiale et la Victoire Alliée sur la barbarie nazie. Puis le 14 juillet, jour de fête nationale, a été l'occasion de se rappeler la prise de la Bastille et le combat pour que vive le principe « tous les hommes naissent libres et égaux en droits et en devoirs ».

Ce temps commémoratif s'est poursuivi avec la célébration du 11 novembre, armistice de la première guerre mondiale. Cette année c'était le 100ème anniversaire de cette date. La cérémonie fut très émouvante avec la présence des enfants de l'école communale qui ont défilé derrière la fanfare et les pompiers, puis ont cité le nom des soldats « morts pour la France ». Ils ont ensuite entonné la Marseillaise et ont lâché des ballons « bleus, blancs, rouges » dans le ciel bleu de ce dimanche matin.

Comme l'année passée, la musique de l'Epi d'Or d'Entraigues a accompagné les défilés et nous ne pouvons que les remercier. Ces moments consacrés au devoir de mémoire ont été suivis par le verre de l'amitié offert par la Municipalité. Enfin l'année s'est close sur la commémoration de la fin des guerres d'Indochine et d'Afrique du Nord au mois de décembre.

11 nov. 1918 / 11 nov. 2018

Entre 1914 et 1918, l'Europe est déchirée par une guerre où elle perdra des millions d'hommes.

Malgré les conditions infernales des tranchées, les soldats ne reculeront pas. Et au bout de 4 longues années de batailles acharnées, l'ennemi demande l'armistice qui sera signé le 11 novembre,

annoncé par les cloches dans les villes et villages de France.

Le 11 novembre 1920, si on fêtait officiellement le cinquantenaire de la République, c'était l'anniversaire de la victoire qui était dans tous les esprits lorsqu'on a porté le cercueil du soldat inconnu au Panthéon puis à l'Arc de Triomphe. C'est le 29 janvier 1921 que le soldat inconnu est inhumé sous l'Arc-de-Triomphe lors d'une cérémonie émouvante. « C'est à présent qu'il appartient à tous, à vous toutes surtout, admirables femmes de France, ce petit soldat inconnu, grand de son symbolique anonymat, et auquel tant d'entre vous pourraient donner un nom. »

Ici repose un soldat français mort pour la patrie 1914-1918.

Le 11 novembre garde sa place privilégiée dans la mémoire collective de la France: c'est l'hommage vivant aux anciens soldats de 1914-1918, aux morts et à leurs familles.

C'est aussi le rappel du combat qu'ils ont mené pour la liberté de notre pays. Les lycéens et étudiants ne s'y trompèrent pas lorsqu'ils défilèrent sur les Champs-Élysées le 11 novembre 1940.

Aujourd'hui, l'Association « Flamme sous l'Arc de Triomphe » assure l'organisation et le déroulement quotidien du ravivage de la flamme près du soldat inconnu. Chaque année, le 10 novembre, la cérémonie revêt un éclat particulier: le Ministre en charge des Anciens Combattants ravive la flamme. Elle est transmise aux porte-flambeaux présents qui l'emportent dans plusieurs localités d'Ile de France et à Verdun, assurant



à notre souvenir le grand nombre de Français qui se sont sacrifiés et sont morts pour la liberté et la paix.

La commune a subi la perte de 29 hommes âgés de 22 à 48 ans, « tombés au champ d'honneur » et de 7 disparus, déclarés « morts pour la France » par transcription du tribunal en 1921 et 1922. Ils étaient de Villeneuve, Buxerolles, Tyrande, Champeyroux et Saint-Ignat. Ils pensaient partir pour peu de temps, ils ont vécu la faim, le froid, la boue, l'horreur et la souffrance, mais ils ont lutté pour la liberté.

Ils sont partis parfois dans d'autres pays...

« Mon père a pris le bateau pour aller se battre en Macédoine et en Serbie. Quand le bateau s'est éloigné du port, tous les soldats sont montés sur le pont face aux terres françaises et ont entonné la Marseillaise en signe d'adieu pour leur terre natale. Ils pensaient ne jamais la revoir », Témoignage de Thérèse.

Pendant ce temps les femmes participaient à l'effort de guerre...

A l'Arsenal des Gravanches, où l'on avait besoin de main d'œuvre pour fabriquer des obus, tout semble avoir été fait pour attirer des ouvrières. « Des toilettes séparées, une école, une garderie, une cantine scolaire, une pouponnière, une salle d'allaitement ont été mises à disposition. Le port de la combinaison de travail se répand en même temps que l'on sécurise les machines-outils dont on essaie de rendre la conduite plus aisée. »

Archives Départementales - Photothèque 63 - 1914-1918 « Puy-de-Dôme en Guerre ».

Club Limagne Basket

Nouveau départ

Le club Limagne Basket prend un nouveau départ pour cette saison 2018/2019 avec le changement de son bureau (Présidents: Annick PERSON et Olivier BREITNER, trésorier: Ludovic HÉBRARD, secrétaires: Laura PERSON et Mélissa BOROT).

Le club accueille les enfants nés jusqu'en 2013 et a engagé cette année des équipes

U7, U9, U11, U13 ainsi que Seniors Masculins en Départementale 2, Seniors Féminines en Pré-Régionale et en Départementale 2.

Tout au long de cette saison, plusieurs manifestations sont déjà programmées : loto le 24/02 à Ennezat, repas dansant le 13/04 aux Martres-sur-Morge, assemblée générale le 22/06 à Surat. N'hésitez pas à partager ces

moments conviviaux avec nous et à venir nous soutenir au bord des terrains!

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui s'investissent pour le club, que ce soient les licenciés, les parents ou les élus.

Nous vous souhaitons à tous une très bonne et heureuse Année Sportive 2019.

Contact: limagnebasket@gmail.com

L'équipe Seniors Féminines 1
encadrée par Olivier



Saint-Ignat – Buxerolles – Tyrande

Repas de chasse

Pour débiter, le président a souhaité la bienvenue aux participants et a eu une pensée pour les malades. Passé le moment émotion, la convivialité reprend son droit. Lièvre, chevreuil et sanglier ont été servis aux invités (propriétaires terriens ou chasseurs). Ce repas n'est pas seulement un moment festif, il est aussi un moment d'échanges. Si le quota de lièvres, imposé par la fédération a été atteint, maintenant vient l'heure de la gestion. En 2017, surtout grâce à Hervé, la régulation des prédateurs (renards, ragondins, corbeaux et martres) a été efficace.

Particulièrement attachés à ce repas convivial, les chasseurs souhaitent faire perdurer ce moment de partage.



Balades en Limagne d'Ennezat (Balinzat)

Bilan d'activités saison 2017-2018



Randonnée de la galette
Bénévoles et sympathisants
Balinzat, circuit de Tournol.

Pour cette saison qui s'achève, Balades en Limagne d'Ennezat peut s'honorer d'avoir accompli ses objectifs de début d'année : le suivi d'entretien des balisages des 7 circuits de randonnées, l'organisation de manifestations pour la promotion du patrimoine communal de Limagne d'Ennezat (14 communes) et la modernisation de sa communication à travers son site web.

Certes, ces activités n'ont pu être réalisées que par la disponibilité de fidèles bénévoles et de l'aide financière allouée par les communes, Riom Limagne et Volcans (RLV) et du département, que nous remercions chaleureusement.

Les préparatifs d'une manifestation publique sont toujours des moments forts pour assurer sa réussite : le choix des dates, la création de circuit, le budget, les demandes d'autorisation, les disponibilités des bénévoles, la communication... et la météo qui s'invite souvent à nos réunions !

Nous avons réalisé, fin Mars, au départ de St Beuzire, « les dizaines de Limagne », à VTT (10, 20, 40 et 60 km) et à pied (10 et 20 km) : 149 participants.

Nous avons créé 6 nouveaux circuits temporaires pour l'antenne de la Ligue contre

le Cancer d'Ennezat, pour sa manifestation d'août : 3 circuits pédestres (5,10 et 15 km) balisés par les bénévoles de la Ligue et 3 circuits VTT (10, 20 et 40 km) balisés par les bénévoles de Balinzat. 190 marcheurs et 90 vététistes ont pu découvrir le territoire de Limagne d'Ennezat par une météo très favorable.

Nous avons accompagné les associations des Martres sur Morge lors du repas à l'ambic, début octobre en proposant deux circuits « découverte du patrimoine » des Martres sur Morge et de Surat - 52 participants se sont mis en appétit en parcourant 8 ou 16 km en matinée.

Proposée par RLV et dans le cadre du festival des balades d'automne, Balinzat a organisé une nouvelle visite du patrimoine de la commune de Chappes en après-midi, le 26 octobre. Cette randonnée de 4,2 km était guidée et commentée par deux bénévoles Balinzat, chappadaires - 30 participants.

Le suivi des balisages des 7 circuits de randonnée de Limagne d'Ennezat (110 km : 5 circuits pédestres et 2 VTT) a été réalisé tardivement en raison des intempéries de printemps (chemins impraticables), des disponibilités des bénévoles et en attente

d'une décision écrite de RLV.

Ce travail ponctuel a nécessité 50 h pour restaurer les balises peintes, les remplacer ou les replacer, changer les poteaux cassés ou les repositionner. Il faut ajouter au suivi du balisage, 32 h de débroussaillage sur le circuit des méandres de Morge.

Le site Web - <https://balinzat.wixsite.com/balinzat> - est entretenu et complété régulièrement. Les circuits « Patrimoine » des communes n'étant pas majoritairement balisés, les plaquettes descriptives sont actuellement améliorées et complétées par des indications de direction - elles peuvent être téléchargées.

Des rencontres avec d'autres acteurs civils ont eu lieu afin de trouver des solutions pour animer autrement le territoire de Limagne. Notamment, nous avons été contactés par le Laboratoire d'Innovation Territoriale de St-Beuzire (LIT) qui voudrait faire découvrir les métiers de l'agriculture par diverses manifestations.

A l'initiative d'un bénévole, nous avons rencontré un guide professionnel du territoire des Combrailles (Mme Renée COUPAT) qui pourrait apporter moyennant finance un soutien à notre association (animation, formation...).

En ce qui concerne RLV, des rencontres ont eu lieu dans le premier semestre afin d'établir une nouvelle convention entre les deux structures. La Communauté d'Agglomération suggère de ne prendre en considération que les circuits VTT (Les JAVOULS et le BEDAT) avec quelques modifications, le circuit des méandres de la Morge, et propose à Balinzat de suivre le balisage de 60 km de circuits de randonnée sur l'ex-territoire de Riom Communauté.

Venez nous rejoindre pour le suivi des balisages ou nous soutenir lors des manifestations (activités ponctuelles).

Courriel : balinzat@orange.fr - mobile : 06 88 49 60 72 (Gilles JAMMET)

Courrier : Balinzat, 1 chemin des Marnes 63720 Martres sur Morge

Les bénévoles de Balinzat vous souhaitent une bonne année 2019 sur les chemins de Limagne d'Ennezat.

Anciens combattants

Monsieur Roger Roche à l'honneur



Lors des cérémonies officielles du 14 juillet à Clermont-Ferrand, M. Roger ROCHE a reçu la Médaille Militaire.

C'est une décoration militaire française, instituée en 1852 par Louis-Napoléon Bonaparte. Elle est destinée aux soldats et aux sous-officiers. C'est la troisième décoration française dans l'ordre de préséance, après la Légion d'honneur et l'ordre de la Libération. Elle est décernée pour des services militaires exceptionnels : citation à l'ordre de l'armée, une ou plusieurs blessures de guerre, acte de courage au combat méritant récompense ou à l'ancienneté après un certain nombre d'années de service pour les plus valeureux et méritants.

M. ROCHE reste très discret et modeste sur les faits d'armes qui lui ont valu cette récompense de haut rang.

Roger a effectué son service militaire en Algérie de 1959 à 1961 durant la guerre d'indépendance.

D'abord appelé à Clermont-Ferrand au 92e RI, où il fait ses classes fin 1958, il est ensuite envoyé à Blida en Algérie en janvier 1959. Il y restera seulement 3 jours. Il part alors à Fondouk, commune de Maréchal-Foch (actuellement Khemis-El-Khechna à Albatache) au poste Poitiers dans le 117e RI. Là, il y restera jusqu'à sa

démobilisation en janvier 1961.

Il a reçu deux autres distinctions honorifiques dès la fin de son service militaire :

- La médaille Commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre le 1er décembre 1960,
- La Citation à l'ordre du Régiment, attribution de la croix de la valeur militaire avec étoile de bronze le 6 mars 1961. Comme inscrit sur le diplôme, M. ROCHE « s'est distingué les 27 novembre 1960 lors d'un accrochage au Douar Kerabib (Commune de Maréchal-Foch) avec un élément rebelle, en se lançant à la poursuite de deux fuyards malgré un feu nourri. Par son audace, a permis la mise hors combat de l'un d'entre eux occupant des fonctions importantes. »



Eglise

Comité paroissial

Depuis 1992, l'Eglise Universelle célèbre tous les 11 février, fête de Notre-Dame de Lourdes, la journée mondiale des malades. A cette occasion, le samedi 10 février, en l'église de Saint-Ignat, le Père Stéphane Smoch a célébré une messe dédiée aux personnes malades, en situation de handicap et aux personnes âgées. Cette année, l'Eglise de Saint-Ignat a aussi eu la joie d'accueillir neuf baptêmes (en deux cérémonies) et un mariage.



Association

Sur les pas de Romane



L'association créée en 2007 pour aider Romane qui habite Tyrande, a deux objectifs principaux :

- trouver des bénévoles pour aider Romane à suivre à la maison son programme de stimulation ou pour participer à l'organisation des événements « Sur les pas de Romane ».
- rassembler des fonds pour le financement des frais de la thérapie (soins, déplacements, compléments alimentaires, etc.) et du matériel nécessaire au bien-être de Romane (poussette, aménagements salle de travail, bassin d'hydrothérapie...).

En mai 2018, Romane a passé une semaine dans un centre de rééducation à Barcelone, en Espagne. Elle a pu bénéficier de nombreux soins qui lui ont permis de gagner en souplesse et en force.

Nous espérons pouvoir y retourner deux semaines en 2019 pour de nouveaux progrès. Durant le mois de décembre 2017, l'opération « Paquets cadeaux » à Dxybul Eveil et Jeux au centre Jaude de Clermont-Ferrand a mobilisé plus de 70 bénévoles et a très bien marché. Cette action est renouvelée en 2018 dès le samedi 17 novembre pour la 10ème année consécutive.

Pour la troisième année, l'association a participé à l'IRONMAN de Vichy les 25 et 26



août, en tenant un stand de ravitaillement pour les coureurs... Au total, ce sont plus de 80 bénévoles qui sont venus au nom de l'association sur les deux jours dans une ambiance que tout le monde a adorée. L'expérience sera renouvelée les 24 et 25 août 2019... N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous joindre à nous.

Le 24 mars, l'association organisait la 4ème édition de notre soirée Quizz-enchères dans une ambiance familiale et détendue, avec de

nombreux cadeaux à se partager à chaque table. Cette soirée sera renouvelée le 30 mars 2019 à Entraigues alors si vous avez envie de découvrir ce jeu, n'hésitez pas à nous rejoindre: fous rires assurés!

En septembre, l'association a organisé son 8ème loto des plaisirs. Les nombreux participants ont pu se partager plus de 3 500 € de lots repartis en 37 lots. Grâce à la générosité de nos partenaires, un autre loto sera organisé le dimanche 31 mars 2019 à la salle des Saussaies d'Entraigues.

Il faut noter que l'association est soutenue par des associations locales ou plus lointaines qui organisent diverses manifestations pour aider Romane... Cette aide nous est très précieuse. Vous pouvez également nous rejoindre soit pour l'organisation de ces actions soit pour aider Romane à suivre son programme de stimulation à domicile: l'association a toujours besoin de bonnes volontés!

Et surtout n'hésitez pas à appeler au 0671878234 pour tous renseignements ou à nous contacter par mail:

surlespasderomane@yahoo.fr

Vous pouvez aussi suivre les progrès de Romane sur facebook «surlespasderomane» ou sur le site internet:

surlespasderomane.org

Comité des fêtes - dimanche 19 novembre 2017

Gros succès pour le Loto



Le Loto organisé par le Comité a attiré plus de 130 personnes. Chaque membre du Comité a sa tâche bien définie: à l'entrée pour le choix et le paiement des cartes, au tableau pour l'affichage des numéros, en salle pour la vérification des cartes et sur la scène pour le boulier et le contrôle des numéros. Certains membres se réservent également pour le service à l'entracte. Et c'est parti ! Le bruit de la rotation du boulier retentit dans toute la salle. Et plus la machine va tourner, plus les numéros vont sortir jusqu'au moment où on entendra « quine » ! Les plus chanceux repartent avec des lots de valeur: bons d'achat de 300€, 150€, 100€, pot au feu, saucissons, mais aussi blender, station météo, panier gourmand, bouteille de champagne, assortiment foie gras... font également des heureux. Les quinze parties et la partie enfant se déroulent dans une ambiance agréable. Deux entractes permettent aux plus gourmands de se désaltérer ou de savourer une ou plusieurs crêpes maison.

Comité des fêtes - samedi 2 et dimanche 3 décembre 2017

Marché de Noël

Le Comité des Fêtes a proposé son 17ème Marché de Noël à la salle des fêtes et sous un parquet. Une trentaine d'exposants a présenté des produits festifs pour préparer les repas de fêtes et des réalisations artisanales pour des idées cadeaux. L'horaire du samedi était modifié par rapport aux années passées pour permettre une visite plus tardive (17h-21h) et aussi de se restaurer auprès du « food truck des Burgirl's » installé devant la salle des fêtes. En proposant des hamburgers maison, les commandes affluèrent rapidement et c'est tard dans la soirée que le service s'est terminé ! Le dimanche, le Père Noël était présent pour les photos et pour distribuer des friandises. A l'extérieur, on retrouvait la vente des sapins, les poneys pour les balades des enfants...

Durant les 2 jours, les membres du Comité s'affairaient à leur poste, que ce soit pour la buvette, la préparation des repas pour



les exposants, la tombola ... afin que la manifestation soit une réussite.

Le repas de midi est l'occasion de discuter avec les exposants et d'avoir leur avis sur nos manifestations.

Comité des fêtes - samedi 10 février

Une potée incontournable!



La potée, première manifestation de l'année organisée par le Comité des Fêtes, est devenue un rendez-vous incontournable dans la commune.

Cette soirée a encore connu un beau succès avec plus de 150 convives. Le matin, les membres de l'association aidés d'amis ont préparé les desserts (tartes cuites dans le four de Buxerolles), ont mis en place et décoré la salle de Saint-Ignat. Puis, à partir de 19h, habitants de la commune, amis et invités sont venus déguster la potée ainsi que les tartes à la bouillie ou aux pommes. Après le café, au rythme de la musique, les convives s'en sont donné à cœur joie une bonne partie de la nuit.

Comité des fêtes - samedi 28 avril

Journée de préparation des orties

Avant la traditionnelle Fête de l'Ortie en septembre, il faut faire la cueillette des feuilles et réaliser les différentes préparations qui serviront à cuisiner les produits présents sur le stand. La météo ayant été très favorable à la pousse des orties, de volumineuses brassées ont été fauchées dans des endroits épargnés par les désherbants et autres pesticides.

Triées délicatement par les volontaires de l'équipe du Comité et par des amis, les orties sont lavées et essorées. Ensuite, la cuisson intervient avec lait et miel pour les produits sucrés ou avec échalotes, oignons et ail pour la soupe et autres produits salés.

Puis ces préparations sont conservées jusqu'à la fête où elles seront incorporées dans les cakes, quiches, soupes... Il faut compter plus de 10 kg de feuilles pour être assuré d'en avoir suffisamment le jour J. Ceci donne une idée du travail accompli par tous avant la fête de septembre.



Comité des fêtes - dimanche 20 mai 2018

Vide-greniers, marché aux fleurs et balade

Comme tous les ans, le Comité des Fêtes a organisé une manifestation au profit de l'association ACTE Auvergne (qui vient en aide aux enfants atteints de cancer ou leucémie ainsi qu'à leurs familles). Après deux ans de météo maussade, cette année le temps, plutôt favorable, a permis d'avoir une bonne affluence à la marche. Les stands du vide-greniers, bien installés sur la pelouse autour

de la salle, étaient nombreux. Les chineurs ont fait leurs achats parmi les articles mis en vente souvent à petits prix. Nouveauté cette année: les visiteurs jardiniers ont pu s'approvisionner en plants de fleurs ou potagers. Malheureusement, le succès a dépassé les prévisions et les retardataires n'ont pas pu être tous servis! Cette année encore le stand « barbecue et frites » a eu un franc succès.

C'est ainsi que début juillet, en présence de Jacques FOURNET-FAYARD, secrétaire d'Acte Auvergne et Jean-Luc LÉGER, secrétaire adjoint, Sébastien ARZALIER, trésorier du Comité des Fêtes remettait un chèque de 1 500 € correspondant aux bénéfices de la journée et aux dons faits par les visiteurs, dont celui de l'Epi d'Or d'Entraigues qui ne pouvait être présent.



Sommet de l'élevage

Fermiers d'or

Dans le cadre du Sommet de l'élevage, les membres de la Confrérie des Amis de l'Ortie ont été invités, une nouvelle fois, à participer au jury du concours du Fermier d'Or.

C'est ainsi que le mardi 18 septembre 2018, 4 membres du Comité se sont rendus à la Chambre d'agriculture afin de juger les produits sélectionnés. Dans la catégorie des yaourts, des petites et grandes tommes, des fromages de chèvres ... Il a fallu juger de l'onctuosité des produits, de l'aspect de la croûte, de la couleur de la pâte, du goût ... En compagnie de membres officiels et d'autres jurés, un classement est établi et les remises de médailles ont eu lieu pour le sommet de l'élevage début octobre.

Comité des fêtes - vendredi 26 octobre 2018

Assemblée générale

L'assemblée générale a débuté par une rétrospective des manifestations écoulées avec présentation pour chacune d'elles du bilan financier. Grâce à des circonstances favorables : météo agréable, notoriété de certains groupes musicaux et au travail de communication de tous, la plupart ont connu un réel succès, ce qui donne un bilan financier positif. Cela va permettre de faire quelques investissements nécessaires.

Le bureau a été reconduit sans modification :

- Président: Patrick PALMIER,
- Vice-Président: Raphaël MALZIEU,
- Trésorier: Sébastien ARZALIER,
- Trésorier adjoint: Arnaud VALENCONY,
- Secrétaire: Cécile MALZIEU,
- Secrétaire adjointe: Cécile BERTRAND,

Le calendrier 2019 était élaboré avec,

notamment la programmation de la Fête de l'Ortie sur 2 jours pour sa 25ème édition.

L'ensemble des membres du Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour 2019 et remercie encore une fois toutes les personnes de la commune et alentours qui apportent leur aide et leur soutien.

Ami public, à l'année prochaine afin de vous retrouver encore plus nombreux à chacune de nos manifestations.

Amis lecteurs ! vous pouvez retrouver le programme des manifestations en tapant : www.comitedesfetessaintignat.com.

Vous pouvez nous contacter également par e-mail à : comite.saintignat@gmail.com

Comité des fêtes - dimanche 2 septembre 2018

Fête de l'Ortie



L'ortie : en Auvergne, c'est la superstar des cueilleurs. Dimanche 2 septembre 2018 : ça a piqué les papilles comme les oreilles à l'occasion de la 24^{ème} Fête de l'Ortie!

Au programme :

De 6h à 19 h : brocante vide grenier autour de la salle des fêtes.

De 9h à 13h : casse-croûte sous barnum. Entre 350 et 400 repas sont servis chaque année, avec comme plat principal tripe ou beefsteak avec sauce à l'ortie maison et pain à l'ortie.

Du côté des animations : La Band'ana 63 a déambulé dans la fête le matin et a fait un arrêt sous le barnum des repas qui a mis beaucoup d'ambiance au moment de midi!

A 15h30, concert de Wazoo et là on peut dire : Waouh !...La foule s'est pressée devant le podium et dès la première chanson le groupe Auvergnat a mis le feu à St Ignat : ambiance assurée durant 2 heures de spectacle.

Toute la journée, stands de produits du terroir, exposition artisanale, manèges, balades à dos d'ânes, château gonflable, stand de glaces, stand des jardiniers des Pays d'Auvergne... permettaient aux promeneurs de flâner en extérieur et dans la salle des fêtes. Celle-ci accueillait également, à 10h et à 14h, 2 conférences sur les recettes à base d'ortie et les bienfaits de l'ortie animées par Régis RANGLARET.



Et bien sûr, le stand du Comité proposait de nombreux produits à base d'ortie : alimentaires (cakes, quiches, pain, pâtes, confitures...), savons, shampoing, livrets de recettes sans oublier l'incantournable soupe d'ortie. L'ortie a des vertus médicinales : en plus de son aspect nourricier, elle apporte la reminéralisation de l'organisme, écrit Jean-Michel THÉVENIN, spécialiste des plantes sauvages comestibles, dans le journal de La Montagne (04/2018). Tout au long de la journée, plus de 40 bénévoles se sont affairés à divers postes pour le bon déroulement de la fête : service des repas, vaisselle, préparation des repas, buvette, accueil des brocanteurs, stand

de l'ortie, tombola, service de restauration ambulant, animation au micro... Un grand merci à tous pour votre implication, sans vous la Fête de l'Ortie n'existerait pas et ce serait dommage car elle a une renommée nationale. Le petit guide de « l'Ortie et ses bienfaits » aux éditions AEDIS, vendu notamment dans les maisons de la presse, vante les bienfaits de la plante et un encart rappelle également que le premier dimanche de septembre, le village de Saint-Ignat accueille la Fête de l'Ortie. Le lendemain, le 8^{ème} grand prix de l'ortie, organisé par le Vélo Sport Beaumontais se déroulait dans notre commune.

Groupement Formateur Limagne



Le Groupement Formateur Limagne a restructuré son organisation sportive pour cette saison 2018-2019. En effet le club s'est entouré de 3 coordinateurs (pôle école de foot, pôle pré-formation et pôle formation), et ce afin de mieux encadrer nos

jeunes. Le football au sein de notre groupement se féminise un peu plus, à notre plus grande joie. Une jeune équipe U9-filles a été créée par le responsable de l'école de foot Laurent REY. De très nombreux éducateurs compétents sont présents sur les sites pour accompagner

tous nos jeunes enfants. N'hésitez pas à venir les soutenir, notre équipe d'éducateurs et de dirigeants s'engage à vous recevoir cordialement. Soutenons le GFL.

Contact: CHALUS DAVID, président
0626175697

Le Canton d'Ennezat au fil du temps

Après avoir commémoré le centenaire du début de la Grande Guerre en 2014, l'association « Le Canton d'Ennezat au Fil du Temps » a organisé, cette année, une nouvelle exposition pour en célébrer la fin.

Cette exposition a été présentée dans toutes les communes du canton (ancien canton d'Ennezat) en commençant par Ennezat à l'occasion du Comice agricole le 10 mars et en terminant par Saint-Beauzire au mois d'octobre.

En 2014, nous avions plus particulièrement orienté nos recherches sur les hommes du canton qui ont participé à la Guerre de 14-18. Cette année, nous avons bien évidemment remis ces héros de notre liberté à l'honneur, mais nous avons aussi abordé des thèmes différents.

En effet, l'ensemble de la population a été concerné par cette tragédie. Une autre partie de l'exposition mettait donc en lumière le rôle important joué par :

- Les femmes, qui ont remplacé les hommes



partis au front, dans les champs, les usines et autre.

- Les ecclésiastiques, incorporés dans les régiments, qui apportaient un soutien moral très important et une aide aux unités de santé. Ils seront plus de 1 500 « Morts pour la France ».
- Mais aussi les animaux (chevaux, chiens, pigeons, ...) qui ont, eux aussi, payé un lourd tribut.

D'autres thèmes étaient aussi abordés comme

l'évolution de l'industrie (les chars, l'artillerie, les armes chimiques, ...), le début de l'aviation militaire, le rôle des Etats-Unis, les prisonniers et leurs conditions de survie, le rôle joué par les industries auvergnates (Michelin, Bergougnan), ... et, bien évidemment, l'armistice et le soldat inconnu.

Au total, c'est environ 80 panneaux qui donnaient un aperçu de l'impact qu'a pu avoir ce conflit sur la vie des gens.

Les visiteurs ont pu découvrir de nombreux objets (armement, éléments de paquetage, douilles d'obus façonnées par les poilus, médailles, ...), des photos, des documents, des livres.

L'intérêt suscité par l'exposition auprès des visiteurs méritait bien, à lui seul, le travail de recherche que nous avons effectué. En effet, les discussions entre « un ancien » expliquant à une personne plus jeune les liens de parenté entre un héros de cette guerre et les habitants de sa commune étaient passionnantes, tout comme voir des gens s'installer à une table et consulter pendant une heure ou plus les livres et documents présentés.

L'Intervillages revient en juillet prochain

L'association a repris le chemin des préparatifs pour vous concocter une 4ème édition encore plus surprenante: de nouveaux jeux, un nouveau quizz, des concours gourmands et créatifs originaux!

Alors n'attendez pas pour vous mobiliser et faites-vous connaître soit auprès de l'association (coordonnées ci-dessous) soit auprès de vos capitaines de village (qui se feront connaître prochainement).

L'association – Intervill' Limagne a été créée il y a 6 ans spécialement pour le 1er Intervillages. Notre groupe de bénévoles évolue à chaque édition et s'enrichit de nouveaux membres à chaque fois. L'association fonctionne durant 8 à 9 mois pour préparer la grande journée, au rythme d'une réunion toutes les 6 semaines; puis passe en sommeil l'année suivante. Nous sommes comme une grande famille éphémère!

Le concept – L'Intervillages est une journée festive placée sous le signe de la convivialité, du jeu et du fair-play. Chaque commune constitue une équipe de joueurs et participants (habitants ou personnes originaires du village). L'équipe vainqueur remportera le bouclier sur lequel sera gravé son nom. Chaque Municipalité se différencie par un hymne, une couleur et un emblème:

- **Aux Martres-sur-Morge** les poissons sont sortis de la rivière et sont habillés de **bleu**.

- **A Saint-Ignat**, l'ortie reste l'emblème incontournable et la couleur préférée le **rouge**.

- **A Saint-Laure**, les escargots ne sont jamais bien loin et sont vêtus de **rose**.

- Enfin les grenouilles coassent dans le cœur vert des **Suratois**.

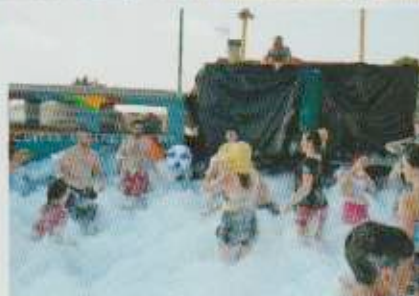
Pour son édition 2019, l'Intervillages débarquera à Saint-Laure et s'installera sur son stade, route de Maringues, le samedi

27 juillet 2019. Des défis nouveaux, un fil rouge coopératif et de belles surprises en perspective!

N'attendez plus pour rejoindre l'aventure! Nous comptons sur vous pour que cette 4ème (et peut être dernière) édition soit inoubliable!

Contact association:
Caroline Labbe (présidente)
Tél 06.74.35.49.85





Les Compagnons du Four

Les Compagnons du Four de Champeyroux célébraient leur 35ème anniversaire lors de l'année 2018. Pleine d'entrain et de dynamisme, cette association s'emploie à organiser quelques festivités pour faire rayonner son village.

Dès fin Février, ils donnent rendez-vous aux amateurs de belote pour le traditionnel concours doté de lots de valeur. En effet, lors de la remise des lots, c'est un des seuls concours où est distribuée de la viande bovine. Ceci est très apprécié par l'ensemble des joueurs qui ont noté cette différence. Malgré un dimanche très printanier, ce sont 46 équipes qui se sont affrontées dans un esprit convivial. Au-delà des parties de cartes parfois acharnées, tout un chacun a pu se restaurer sur place en dégustant crêpes, bignottes et vin chaud. Rendez-vous a été pris pour l'édition 2019 (Dimanche 24 Février à Surat).

Fin Juin, les Compagnons du Four ont respecté une tradition ancestrale en fêtant St Jean, le Saint patron du village de Champeyroux. En cette année 2018, l'association a largement innové en bousculant un peu ses habitudes. Bien entendu, la sacro-sainte Fiesta Mousse a été maintenue pour le bonheur des petits et

surtout des plus grands qui s'ébattaient dans une ambiance digne des fêtes renommées du Sud-Ouest jusqu'à une heure avancée de la nuit. Outre le grand bain moussant, un autre point d'intérêt a attiré bon nombre de convives, à savoir le repas servi sur la place. Les Compagnons avaient décidé de remplacer leur traditionnel repas champêtre du dimanche midi par un dîner tout aussi succulent le samedi en soirée. Au menu, toujours l'aligot et le jambon cuit à la broche pour le plus grand bonheur des nombreux gourmets. Cette nouvelle formule appréciée de tous sera reconduite.

A la mi-octobre, Les Compagnons ont encore mis les petits plats dans les grands pour la 35ème Fête du Pain. Deux semaines de travail pour une belle réussite... Tôt le matin, les brocanteurs ont occupé les rues du village pour des étalages hétéroclites et colorés. Près de l'école, plusieurs véhicules anciens (dont une Peugeot de 1921) et des motocyclettes de tout genre attiraient l'attention des plus nostalgiques. Mais le point crucial de cette journée était au cœur du village, autour du four. La Boutique du pain a connu un taux de fréquentation record où tous les amoureux du bon pain d'antan s'étaient donné rendez-vous : les pains divers (seigle,

aux céréales, campagne), les pompes aux pommes et tartes à la bouillie, les pâtés aux pommes de terre, les terrines de campagne, les viennoiseries ; tout a été écoulé. Sous le parquet salon transformé pour l'occasion en salle de restaurant, les visiteurs sont venus déguster la bonne Tripe Maison cuite au four. Près de 300 repas ont été servis. A noter que pour marquer cette 35ème édition, une timbale collector à l'effigie des Compagnons du Four a été remise à chaque personne qui prenait part au repas.

Les membres de l'Association pouvaient être fiers de la réussite de cette journée qui venait couronner leurs nombreuses journées et soirées de travail. Pour la bonne organisation d'un tel événement, plusieurs bénévoles sont venus prêter main forte aux Compagnons ; qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Les Compagnons du Four vous remercient pour votre participation aux diverses manifestations et sont disposés à vous accueillir, ponctuellement ou plus durablement selon vos disponibilités.

Rendez-vous tout au long de cette année 2019 (voir calendrier des manifestations) pour encore partager ces moments de convivialité indispensables.

ESCSM

Football

La saison 2017/2018 a été longue et compliquée pour l'Entente Sportive.

La poule de l'équipe II comportait 11 équipes. Mais ce nombre fut ramené à 12 suite à l'engagement tardif d'une équipe. L'équipe II débutait bien le championnat se retrouvant classée à la seconde place après les premières journées. Malheureusement, suite au forfait de plusieurs équipes, l'équipe II a eu un championnat haché. De 12 équipes dans la poule début septembre, il n'en restait plus que 8 au mois de mai. De ce fait, il y a eu des périodes d'inactivité très longues (jusqu'à 5 semaines). Difficile dans ce contexte de garder une motivation et une cohésion du groupe. L'équipe II termine 4ème de sa poule (10 victoires / 2 nuls / 4 défaites). Malgré ce bon parcours, l'équipe II échoue au pied du podium et n'accède pas au niveau supérieur.

L'équipe I avait pour objectif le maintien. L'équipe I a réalisé un début de championnat catastrophique. Après 9 journées, elle pointait à la 11ème place de sa poule avec 1 seul point, 8 défaites et un nul. Heureusement pendant la trêve une remise en question au sein du groupe de joueurs et de l'ensemble des dirigeants a entraîné une saine réaction. La seconde partie du championnat a permis à l'équipe de se repositionner et de bien finir. Elle termine 10ème de sa poule, (5 victoires, 5 nuls, 10 défaites), ce qui lui permet de se maintenir. La section «Vétérans» continue son aventure. Fort d'une quinzaine de membres, cette section a organisé plusieurs matches amicaux. L'objectif pour cette nouvelle saison est encore de «se faire plaisir et passer de bons moments ensemble». Alors si l'expérience vous tente, contactez-nous.

Au cours de l'assemblée générale de juin 2018, Dominique ALVAREZ ayant décidé de quitter ses fonctions de Président, deux personnes se sont portées candidates afin de reprendre cette fonction. Après un vote, Stéphane BORDOT et Frédéric VEXENAT ont été élus à l'unanimité.



La composition du bureau a été définie comme suit. Présidents Stéphane BORDOT et Frédéric VEXENAT (Co-Présidents), Secrétaire Franck POCRIS, Trésorier Joël SEGUIN, Trésorier adjoint Cyril LIABEUF, Membres: MM. ALVAREZ Dominique, BRULEY Alexandre, DESFARGES Adrien, GIRARD Raymond, GIRARD Aurélien, GRENET Roland, RACAT Aurélien.

L'ESCSM fait partie du **Groupe Formateur Limagne** et compte 37 licenciés au sein du Groupement. Le groupement a plus de 230 licenciés et présente des équipes dans toutes les catégories, encadrées par des éducateurs diplômés. Le G.F.L. est une école de Foot qui vient de recevoir la «Labellisation Espoir» de la part la FFF. L'obtention de celle-ci démontre que le travail initié il y a bientôt 20 ans porte ses fruits et c'est une preuve de la qualité de la formation dispensée au sein du G.F.L. N'oublions pas que les jeunes sont l'avenir du club.

Actualités saison 2018 - 2019

L'effectif en ce début de saison est de 85 licenciés dont 36 seniors. Pour cette année, le club a pour objectif le maintien pour l'équipe I et si possible la montée pour l'équipe II.

Les résultats de l'équipe II en ce début de championnat sont mitigés. Alternant le bon et

le moins bon, l'équipe II reste bien placée mais il faudra être plus constant pour atteindre l'objectif fixé. Le championnat est encore très long, aussi il faudra une implication de tous.

L'équipe I a pour objectif le maintien. Le début de championnat a été complexe. Enchaînant les contre-performances, l'équipe I se classait dernière de sa poule. Mais le travail et une cohésion retrouvée a permis d'obtenir des résultats en phase avec l'objectif. L'équipe I est actuellement 8ème de sa poule. L'objectif de début de saison est largement atteignable mais il faut garder ce sérieux et cette mobilisation jusqu'à la fin du championnat. Cette année, l'ensemble des joueurs et dirigeants en partenariat avec la municipalité de Surat, a réalisé une réhabilitation des vestiaires du stade de Surat. Le but était de rendre le bâtiment accessible aux «Personnes à Mobilité Réduite». Les travaux consistaient à la réfection des vestiaires ESCSM et visiteurs, la création d'un WC aux normes «Handicap». Par conséquence, cela a entraîné le réaménagement de la buvette et la réalisation d'un nouveau vestiaire arbitre. Des travaux d'un montant d'environ 6500€ financés à hauteur de 80% par la commune et 20% par le club.

L'ensemble des bénévoles de l'Entente Sportive continue à faire vivre le club. Nous avons besoin du soutien de tous pour y arriver. L'avenir des clubs ruraux est vraiment conditionné par l'implication de tous bénévoles, joueurs, supporters.

Nous remercions à toutes les personnes qui souhaitent pratiquer le football au sein du club ou venir renforcer l'équipe dirigeante, qu'elles peuvent nous contacter soit au 06 89 39 89 86 ou au 04 73 63 87 67.

L'ensemble des joueurs et dirigeants remercie toutes les personnes, qui par leur aide et soutien, nous permettent de maintenir notre club en activité. Nous souhaitons à toutes et tous de joyeuses fêtes et une très bonne année 2019.





La Tirandière

Repas du 2 juin 2018

L'association Les Compagnons du Marais a organisé le repas semestriel de Tirande (« La Tirandière ») le 2 juin dernier. Ce fut l'occasion d'un moment convivial en famille et entre amis autour du feu de bois et d'un bon verre de vin d'abord, avec les flammekueches et pizzas où tout le monde s'est retrouvé. Ensuite, au cours du repas (crudités en entrée, rôti de veau ou poulet, pommes au four, fromages, salade de fruits, tarte aux pommes), les différentes générations ont pu échanger tout en dégustant ce qui avait été préparé. L'après-midi a été ponctuée de jeux de cartes, de pétanque et autres jeux de société. Le temps qui était relativement clément a d'autant plus égayé l'ambiance.

Villeneuve l'Abbé

Salle comble pour cette nouvelle édition du repas du Four de Villeneuve l'Abbé

En ce samedi 2 Décembre 2017, plus de 45 personnes se sont réunies dans la salle du Four de Villeneuve l'Abbé, pour ce traditionnel repas d'hiver. Commencé avec une blanquette de fruits de mer, le menu s'est poursuivi avec les rôtis de porc et gigots d'agneau juteux à souhait, des pommes de terre (au four bien sûr), salade, fromage et pompes au pommes bien dorées et tiédies. Tous se sont régalez et ont apprécié cette année qu'aucune odeur de fumée ne soit venue perturber ce moment chaleureux, grâce aux travaux de réfection du conduit de cheminée engagés quelques semaines auparavant par la Municipalité. Merci également à tous les nouveaux habitants qui ont répondu présents, tant pour aider aux préparatifs que pour assister à ce repas rituel du village. Parties de cartes et jeux de société ont fini d'animer la journée, pour petits et grands. Réussite totale donc pour cette édition 2017!

Buffet d'été: record d'affluence battu!

Ce sont 45 participants qui se sont rassemblés sous le vieux chêne de la place de Villeneuve l'Abbé ce dimanche 1er juillet 2018, pour l'annuel buffet d'été du village: soit le plus grand nombre de participants enregistrés depuis les 9 ans d'existence de cette formule. La bonne humeur qui régnait sur cette grande tablée ne

manquait pas de rappeler les célèbres banquets d'un village d'irréductibles gaulois en Armorique... Tous étaient heureux de se retrouver en cette belle journée d'été. Les plats nombreux et variés apportés par chacun ont été délicieux et... appréciés! Pour digérer, parties de pétanque ou de malky, jeux d'eau pour les enfants, ou bavardages à l'ombre des arbres sont venus ponctuer l'après-midi, avant de se remettre à table pour finir les restes au dîner et conclure cette journée très conviviale et animée. Et gageons déjà que les 10 ans de ce buffet d'été, en 2019, sera un bel anniversaire.



Repas du quartier du Lavoir à Champeyroux



Comme d'habitude, bonne humeur et convivialité étaient présentes. Un soleil radieux nous a accompagnés jusqu'à la fin de l'apéro suivi d'une grillade et de bons desserts locaux. Le lendemain, « re-belote », un repas pour se ressourcer avant le rangement. Les Laveurs !!!!

Buxerolles

Joie des papilles et des convives !

Le repas de Buxerolles a eu lieu dimanche 10 juin. Grâce au talent (un peu) et à l'implication (beaucoup) de chacun, les convives ont dégusté des viandes, tartes et pommes de terre cuites au four à bois du village. Ce repas donne l'occasion de côtoyer des voisins que l'on voit parfois très peu le reste de l'année. Un excellent moment de partage et de convivialité.



Aux Vallots, la fête des voisins bat encore son plein !

Les Vallotiers ont décidément l'art et la manière de célébrer leur traditionnelle fête annuelle des voisins ! Ces joyeux fêtards ont, les 25 et 26 mai, privatisé leur rue pour l'occasion et savouré dans la bonne humeur et la convivialité, chaque heure qui s'écoulait.

Le programme des animations était riche et tellement ludique qu'il a su conquérir tout le monde et chacun avait à cœur de participer activement à toutes les activités, entremêlées de rires à gogo avec un seul credo : la fête ! Même Pauline, la petite dernière des Vallots, 10 mois, a pris goût à ces moments de liesse. Et bien sûr, qui dit fête aux Vallots, dit profusion de plats cuisinés..... de quoi nourrir tout un régiment !

Cette année fut encore une très belle réussite tant culinaire, amicale que festive.



Règles de vie Citoyenne de la commune de Saint-Ignat

La vie dans une commune est agréable pour tous si chacun respecte des règles élémentaires pour bien vivre ensemble. Voici un petit rappel de toutes les consignes déjà parues dans les éditions précédentes de nos bulletins.

- On respecte les biens publics, tout comme la propriété d'autrui.
- On signale toute détérioration/dégradation d'un bien public, parce que certaines peuvent nuire à la sécurité de tous, ou parce qu'un bon entretien prolonge leur vie et leur utilisation.
- De même on signale en Mairie les lampadaires dont les ampoules sont grillées : le remplacement de ces ampoules sera regroupé sur une seule et même intervention, pour en réduire le coût.
- On veille à ne pas détériorer les chemins communaux, en réduisant la vitesse de conduite et, pour les conducteurs de tracteurs ou autres gros engins, à ne pas manœuvrer dans les chemins mais dans les champs.
- On respecte les limitations de vitesse et la signalisation routière en agglomération et sur les routes départementales ou communales. Attention également aux nombreuses priorités !
- On ramasse les déjections canines sur les espaces publics : la place de St-Ignat est d'ailleurs maintenant équipée de distributeurs de sacs.
- L'abolement des chiens est parfois source de nuisances sonores. Les propriétaires doivent veiller à la bonne éducation de leur animal et ne pas le laisser aboyer. Des solutions existent...
- On s'abstient de nuisances sonores les matins de bonne heure, les soirs et les nuits, en semaine tout comme les week-ends et jours fériés.
- On entretient son trottoir et surtout on veille à ce que la végétation n'empiète pas sur l'espace public et ne gêne pas le passage des piétons et poussettes. Merci également de bien le déneiger en hiver et d'éviter toute accumulation de verglas. Son nettoyage et son déblayement incombent aux résidents immédiats.
- On ne brûle pas ses déchets verts dans son jardin : c'est interdit ! On choisit l'apport volontaire à la déchèterie ou le compostage individuel.
- Les espaces de jeux d'enfants sont réservés aux jeunes enfants. L'usage en est interdit aux adolescents.
- Et bien sûr, Respect, Politesse, Bienveillance, sont aussi les règles de base d'une vie en collectivité agréable et harmonieuse.

Merci à chacun d'agir pour le bien-être de tous.



La Mission Locale Riom Limagne Combrailles accompagne les jeunes 16-25 ans de l'arrondissement de Riom. Elle est à leur service pour les aider dans leurs démarches de recherche d'emploi et/ou de formation.

La structure propose différents services à son public parmi lesquels :

- un travail sur le projet professionnel
- des ateliers de techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, simulations d'entretiens d'embauche)
- des découvertes de métiers à travers des rencontres avec des professionnels
- des découvertes du monde du travail par le biais de visites ou périodes d'immersion en entreprises
- une mise en relation avec des recruteurs ou bien encore des séances de job dating.

Les conseiller(ère)s de la Mission Locale peuvent apporter une première information sur la santé, le logement, l'accès à la mobilité, à la culture et aux sports. Pour ce faire, ils travaillent en étroite relation avec des partenaires compétents dans les différentes thématiques précédemment citées.

Contacts :

- **Antenne de Saint-Gervais d'Auvergne :**
rue du Général Desaix – 04.73.85.85.75
- **Antenne des Ancizes-Comps : Mairie,**
avenue du Plan d'Eau – 04.73.86.82.14
- **Siège : Mission Locale de Riom 3,**
avenue de Châtel-Guyon à Riom
-04.73.38.50.13

Facebook : @mlr63, Twitter : @MisLoc_Riom

Site internet : <http://www.mission-locale-riom-limagne-combrailles.net/>

Job d'été, stage étudiant

Doit-on déclarer les revenus de nos enfants ?

Près d'un étudiant sur cinq cumule un emploi avec ses études (source INSEE). Qu'il s'agisse d'un stage, d'un emploi régulier dans l'année ou d'un simple contrat occasionnel, il existe des règles pour déclarer les revenus de l'étudiant.

Les revenus issus d'un job étudiant :

Les revenus tirés d'une activité salariée exercée en parallèle d'études ne sont pas imposables sous réserve de remplir certaines conditions :

- avoir moins de 25 ans au 1er janvier de l'année d'imposition
- le total des revenus ne doit pas dépasser la limite annuelle de 3 fois le montant mensuel du SMIC soit 4 495 € pour 2018 ; la fraction excédant ce montant doit être déclarée.

Les revenus issus d'un stage :

En principe, les revenus tirés d'un stage effectué en entreprise dans le cadre d'une école ou d'études supérieures sont imposables. Toutefois, le code de l'éducation prévoit que les gratifications versées aux stagiaires pour un stage ou une période de formation en milieu professionnel sont exonérées de déclaration si elles ne dépassent pas le montant annuel du SMIC soit 17 981 € pour les revenus 2018. Au-delà de cette limite les indemnités doivent être déclarées.

ATTENTION les bourses d'études sur critères sociaux et les aides au logement ne doivent pas être déclarées.



Centre Local d'Information et de Coordination en gérontologie (CLIC)

Le CLIC Riom Limagne Combrailles délivre tout type d'informations concernant les services existants, les dispositifs d'aides possibles, les structures pouvant vous accueillir, mais aussi les actions collectives et événements auxquels vous pourriez participer sur votre commune et ses environs à destination des plus de 60 ans.

Le CLIC peut également vous accompagner dans vos démarches administratives. Un professionnel peut également se déplacer, chez vous, pour évaluer l'ensemble de vos besoins et définir avec vous les aides possibles pour un maintien à domicile dans les meilleures conditions.

L'ensemble des services du CLIC sont gratuits.

**Association Réseau Seniors
CLIC Riom - Limagne Combrailles
73 rue Lafayette - 63200 Riom
04 73 33 17 64**

secretariat@clic-riom.fr

Informations disponibles sur notre site

Internet : www.clic-riom.fr



Le Syndicat du Bois de l'Aumône assure la collecte des déchets ménagers sur la commune. Il encourage également la valorisation et le réemploi des déchets (tri) mais aussi leur réduction (prévention).

TEOMi
=

Tout d'Entertainment
des Ordres
Magiques sur
man avec les
fonction

Nombre de lieux de
production d'électricité

Nombre de déchets
dans les PAV

Le graphique ci-dessous est une représentation
un peu plus complexe de nos données.

Il s'agit d'un rééquilibrage des coûts entre les usagers, permettant d'inclure désormais la consommation réelle du service.

Département : 63 PUY DE DOME
 Commune :

TF 2018	Commune	By rebat de communes	Inter communale	Département	Taxe spéciale	Taxe sur la valeur ajoutée	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taxe 2017	14,17 %	0,198 %	3,32 %	20,48	0,141 %	16,25	0,032	
Taxe 2018	14,52 %	0,198 %	3,19	20,48	0,165	11,75		
Adressé								
Base :	1379	1379	1379	1379	1379	1379	1379	744
Cotisation	200	3	44	282	2	213		
Cotisation totale :								
Adressé								
Base :								
Cotisation								
Cotisation totale :								
Cotisations	2017	193	3	45	279	2	221	744
	2018	200	3	44	282	2	213	
Variation	+3,63 %	0 %	-2,22 %	+1,08 %	0	-3,62 %		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communale	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Charges d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations

Propriétés non bâties		Propriétés bâties	
Taxe 2017	%	%	%
Taxe 2018	%	%	%
Base taxes non agricoles			
Base taxes agricoles			
Cotisations			
2017	%	%	%
2018	%	%	%
Variation	%	%	%

Dégrèvement jeunes agriculteurs
 Base de l'impôt foncier
 Majoration base terrain constructions commune
 Cotisation d'assurance des accidents agricoles
 Droit proportionnel :
 Droit fixe :
 Frais de gestion de la fiscalité directe locale
 Dégrèvement « installation principale »
 Dégrèvement JA « 95% »
 Dégrèvement JA « Collectivité »

La taxe sur les ordures ménagères comprend une part initiale de 516

Montant de votre impôt :

Montant total de taxe foncière, incluant la TEOM et la part incitative



La quantité de déchets produits est mesurée du 1^{er} janvier au 31 décembre et reporté sur la taxe foncière de l'année suivante. Cette tarification permet de réduire et mieux trier nos déchets. La réduction des déchets a

aussi comme objectif la maîtrise des coûts de collecte et de traitement. Moins de déchets à collecter, à transporter et à traiter, c'est autant d'économies à réaliser.

Location

Salles des fêtes

Les salles de chaque village ainsi que le barnum peuvent être réservés, en fonction de leur disponibilité, exclusivement par des personnes résidant dans la commune. Les personnes souhaitant réserver une salle en 2019 devront prendre contact avec le secrétariat de mairie où elles rempliront un formulaire de pré-réservation. Le responsable de la salle concernée par la demande de location les recontactera.

Pour rappel :

- Location limitée à deux fois par an pour les particuliers ayant leur résidence principale sur la commune (sous-location et mise à disposition pour autrui formellement interdites sous peine de rétention de la caution).
- Signature d'une convention 15 jours minimum avant la location.
- Dépôt d'une caution de 500 € pour toutes les salles
- Dépôt d'une attestation d'assurance au nom et à l'adresse du preneur.
- Baisse de la musique à partir de 23h (ne doit plus s'entendre de l'extérieur passé cette heure) et extinction complète à 3h du matin.

Salles	Responsables	Prix
Saint-Ignat	Philippe Cartailier	300 €
Buxerolles	Marie-Laure Redon	150 €
Champeyroux	Jean-Marc Courbet	100 €
Tyrande	Colette Nouhen	100 €
Villeneuve l'Abbé	Cécile Perrin	100 €
Barnum	Philippe Cartailier	30 €

Cimetière

Tarifs des concessions :

Concession simple (2,5 m²), à perpétuité : 125 € (+25 € de timbre)
Concession double (5 m²), à perpétuité : 250 € (+ 25 € de timbre)
Columbarium (1 case), pour une durée de 30 ans : 450 €
Columbarium (1 case), pour une durée de 50 ans : 650 €

Une procédure de reprise des concessions en état d'abandon est actuellement en cours. Si vous détenez des informations (notamment concernant la descendance des personnes qui y sont enterrées), merci de bien vouloir en informer le secrétariat de mairie.

Poison pour les rats

Arrêt de la distribution

En raison du durcissement des normes de sécurité sur la manipulation du poison pour les rats, la Municipalité ne souhaite plus prendre la responsabilité d'en distribuer gratuitement. Par conséquent, ce service n'est plus assuré depuis fin 2018 (écoulement des stocks) et ne sera pas reconduit en 2019.



Décès

SAUVANET Colette, Renée, Michelle, Lucienne née COURSIERE	30 janvier 2018
GRENET Jean-Pierre, Paul, Rémy	7 mars 2018
BURIAS Denise, Paule, Jeannine née CARTAILLER	13 mars 2018
TRANCHANT Suzanne, Marguerite née LUTZ	20 mars 2018
SEGUIN Françoise, née ALEXANDRE	28 avril 2018
LIEBAUT Marie-Claude née BOUCHE	3 mai 2018
SIMONDET Jacqueline, Monique	22 mai 2018
PERRY Benjamin	9 juin 2018
CHOFFOUR Charles, Emile	6 septembre 2018
PRESLES Pierre-Marc	16 septembre 2018

Mariages

JULES Christophe, Marcel - COURTOIS Noëlle, Valérie	28 avril 2018
DERRIEN Antoine, Alain - SEGUIN Mailys Colline	30 juin 2018
DUMAS Ludovic, Jean, Alexandre - KLINK Samia	7 juillet 2018

Naissances

ALVES Louise, Adèle, Zita	10 avril 2018
JULIEN Yanis, Mohamed	10 mai 2018
CALZAVARA Nola, Joe, Delfina	7 juin 2018
MATHIVET Joan	7 juillet 2018
GREGOIRE Océane, Clémence	25 novembre 2018
DUMOUSSET-GONY Agapé, Jolan	30 novembre 2018

Calendrier des festivités 2019

Associations de la Commune de Saint-Ignat

11 janvier	Vœux du maire et de la Municipalité à Buxerolles
19 janvier	Banquet des pompiers « Saint-Ignat, Saint-Laure, Surat » à Surat
27 janvier	Loto « Ecole Publique et Communale » à Surat
9 février	Concours de belote « ESCM Foot » à Surat
9 février	35 ^{ème} Soirée potée « Comité des Fêtes » à Entraigues
24 février	Concours de belote « Compagnons du Four de Champeyroux » à Surat
2 mars	Repas de la Chasse « Buxerolles, Saint-Ignat, Tyrande » à Buxerolles
16 mars	Vente de beignets « Association des Parents d'Elèves »
16 mars	Repas des pompiers à Surat
30 & 31 mars	Week-end jeux « Sur les Pas de Romane » à Entraigues
6 avril	Nettoyage de Printemps
21 avril	Brocante « Les Compagnons du Marais » à Tyrande
4 mai	Pétanque « ESCM Foot » aux Martres sur Morge
4 mai	Brocante / Vide-Greniers « Les Amis de la Côte Rouge »
8 mai	Armistice de 1945
11 mai	Journée de préparation des orties « Comité des Fêtes »
19 mai	Marche Vide-Greniers du « Comité des Fêtes » au profit d'une association caritative
1 ^{er} juin	Repas de la chasse « Champeyroux, Villeneuve-l'Abbé » à Buxerolles
9 juin	Repas de Buxerolles
15 juin	Repas champêtre « Amicale des Pompiers »
15 juin	Repas de Tyrande
16 juin	Assemblée Générale de l'ESCM Foot à Villeneuve l'Abbé
28 juin	Kermesse « Ecole Publique et Communale »
29 juin	Saint Jean: Fiesta mousse & repas « Compagnons du Four » à Champeyroux
30 juin	Buffet d'été de Villeneuve l'Abbé
14 juillet	Fête nationale
27 juillet	Intervillages « Intervil'Limagne » à Saint-Laure
25 août	Marche de la Ligue contre le Cancer
31 août & 1 ^{er} septembre	25 ^{ème} Fête de l'Ortie « Comité des Fêtes »
2 septembre	Grand prix cycliste de l'Ortie
7 septembre	Pétanque « ESCM Foot » aux Martres sur Morge
28 & 29 septembre	Week-end Jeux « Sur les Pas de Romane »
5 octobre	Brocante / Vide-Greniers « Les Amis de la Côte Rouge »
12 octobre	Fête du Pain – Brocante Vide-Greniers « Compagnons du Four » à Champeyroux
18, 19 & 20 octobre	Bourse aux jouets/Livres « Ecole Publique et Communale »
27 & 28 octobre	Fête de la cuisine « Sur les Pas de Romane »
3 novembre	Loto « Comité des Fêtes »
9 novembre	Repas dansant « ESCM Foot » aux Martres sur Morge
11 novembre	Armistice de 1918
23 novembre	Calendrier pompiers « Saint-Ignat, Saint-Laure, Surat » à Champeyroux
30 novembre	Repas du Four de Villeneuve l'Abbé
7 décembre	Repas de Noël « CCAS »

Pour la bonne tenue des assemblées générales les présidents sont invités à réserver leur salle auprès des responsables de salles :

• Buxerolles : Maria-Laure Redon
• Champeyroux : Jean-Marc Courbet

• Saint-Ignat : Philippe Cartailier
• Tyrande : Colette Nouhen

• Villeneuve-l'Abbé : Cécile Perrin

Ordures Ménagères collectées le **VENDREDI**

Emballages Recyclables collectés **1 MARDI SUR 2**

janvier	février	mars	avril	mai	juin
1 M Férié 01	1 V	1 V	1 L	1 M Férié	1 S
2 M	2 S	2 S	2 M 14	2 J	2 D
3 J	3 D	3 D	3 M	3 V	3 L
4 V	4 L	4 L	4 J	4 S	4 M 23
5 S	5 M 06	5 M 10	5 V	5 D	5 M
6 D	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J
7 L	7 J	7 J	7 D	7 M 19	7 V
8 M 02	8 V	8 V	8 L	8 M Férié	8 S
9 M	9 S	9 S	9 M 15	9 J	9 D
10 J	10 D	10 D	10 M	10 V	10 L Férié
11 V	11 L	11 L	11 J	11 S	11 M 24
12 S	12 M 07	12 M 11	12 V	12 D	12 M
13 D	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J
14 L	14 J	14 J	14 D	14 M 20	14 V
15 M 03	15 V	15 V	15 L	15 M	15 S
16 M	16 S	16 S	16 M 16	16 J	16 D
17 J	17 D	17 D	17 M	17 V	17 L
18 V	18 L	18 L	18 J	18 S	18 M 25
19 S	19 M 08	19 M 12	19 V	19 D	19 M
20 D	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J
21 L	21 J	21 J	21 D	21 M 21	21 V
22 M 04	22 V	22 V	22 L Férié	22 M	22 S
23 M	23 S	23 S	23 M 17	23 J	23 D
24 J	24 D	24 D	24 M	24 V	24 L
25 V	25 L	25 L	25 J	25 S	25 M 26
26 S	26 M 09	26 M 13	26 V	26 D	26 M
27 D	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J
28 L	28 J	28 J	28 D	28 M 22	28 V
29 M 05	29 V	29 V	29 L	29 M	29 S
30 M	30 S	30 S	30 M 18	30 J Férié	30 D
31 J	31 D	31 D	31 J	31 V	



Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte



Je rentre le bac une fois vide



Je jette mes ordures dans des sacs bien fermés dans le bac vert



Je jette mes emballages en vrac dans le bac jaune



Je sors mon bac quand il est plein



Je ne dépose pas de sac à côté du bac

Ordures Ménagères collectées **VENDREDI**

Emballages Recyclables collectés **1 MARDI SUR 2**

juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1 L	1 J	1 D	1 M 40	1 V Férié	1 D
2 M 27	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L
3 M	3 S	3 M 36	3 J	3 D	3 M 49
4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 V	5 L	5 J	5 S	5 M 45	5 J
6 S	6 M 32	6 V	6 D	6 M	6 V
7 D	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S
8 L	8 J	8 D	8 M 41	8 V	8 D
9 M 28	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 M	10 S	10 M 37	10 J	10 D	10 M 50
11 J	11 D	11 M	11 V	11 L Férié	11 M
12 V	12 L	12 J	12 S	12 M 46	12 J
13 S	13 M 33	13 V	13 D	13 M	13 V
14 D Férié	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 L	15 J Férié	15 D	15 M 42	15 V	15 D
16 M 29	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 M	17 S	17 M 38	17 J	17 D	17 M 51
18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 V	19 L	19 J	19 S	19 M 47	19 J
20 S	20 M 34	20 V	20 D	20 M	20 V
21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 L	22 J	22 D	22 M 43	22 V	22 D
23 M 30	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 M	24 S	24 M 39	24 J	24 D	24 M 52
25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M Férié
26 V	26 L	26 J	26 S	26 M 48	26 J
27 S	27 M 35	27 V	27 D	27 M	27 V
28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 L	29 J	29 D	29 M 44	29 V	29 D
30 M 31	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 M	31 S	31 D	31 J	31 V	31 M 01



Le nettoyage de mon bac est à ma charge



Je contacte le SBA en cas de démnagement



Les collectes prévues un jour férié sont effectuées le mercredi de la même semaine



Je dépose mes déchets spécifiques en déchèterie (Accès gratuit)



Je jette mes emballages verre dans la colonne à verre



Brûler mes déchets est interdit et dangereux pour ma santé



Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi : 14 h – 17 h

Mardi : 10 h – 12 h

Jeudi : 14 h – 19 h

Samedi (1^{er} du mois) : 10 h – 12 h

Téléphone : 04 73 63 82 61

Fax : 09 70 32 12 42

Site Internet : www.saint-ignat.fr

E-mail : mairie.st.ignat@wanadoo.fr

Remerciements

La Commission Communication remercie toutes les personnes qui ont contribué à rendre ce bulletin vivant et dynamique par leurs envois d'articles et de photographies.

Avec les associations et tous les acteurs de la vie communale, nous nous sommes efforcés de relater au mieux la vie de Saint-Ignat et espérons que vous aurez pris plaisir à lire ces pages.

Pour finir, nous vous souhaitons à tous d'agréables fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour 2019.

Nelly Faucheux

Isabelle Lusson

Marie-Laure Redon

Marie-Agnès Vigier

Directeur de la publication : Philippe Cartailier

Conception - réalisation : agence Magma Créa (www.magmacrea.com)

Imprimerie : J'Imprime : 63800 Cournon d'Auvergne

Tirage : 500 exemplaires

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2018

Toute reproduction même partielle des textes, photos ou toute autre pièce de ce bulletin, par n'importe quel procédé que ce soit, est interdite.



*Villeneuve
l'Abbé*

Tyrande

*La Côte
Rouge*

Saint-Ignat

Champepoux

Buxerolles